

Déclaration de performance extra-financière 2025



Sommaire

Déclaration de performance extra-financière

1.	Stratégie et gouvernance RSE	4
1.1.	Gouvernance RSE	4
1.2.	Chaine de valeur	4
1.3.	Intérêts et points de vue des parties prenantes	5
1.4.	Stratégie	6
1.5.	Intégration des critères ESG dans la gouvernance d'entreprise	7
1.6.	Méthodologie	8
2.	Une chaine de valeur durable	10
2.1.	Gouvernance et pilotage	10
2.2.	Politique Achats Responsables	10
2.3.	Due diligence et gestion des risques fournisseurs	10
2.4.	Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement	11
2.5.	Ressources, circularité et écoconception	11
2.6.	Achats locaux et ancrage territorial	11
3.	Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique	12
3.1.	Des valeurs partagées	12
3.2.	Éthique des affaires	13
3.3.	Certifications, validation et accréditation	14
3.4.	Engagements, partenariats, dons et mécénat	16
4.	L'humain au cœur du système	19
4.1.	Sécurité au travail	19
4.2.	Faire d'ACOME une entreprise apprenante	20
4.3.	Qualité de vie au travail	20
4.4.	Organisation et pérennité de la société	21
5.	Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement	22
5.1.	Politique générale	22
5.2.	Rejets et nuisances	22
5.3.	Consommations d'énergie	26
5.4.	Utilisation durable des ressources et gestion des déchets	27
5.5.	Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité	28
6.	Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires	29
6.1.	Éco-conception	29
6.2.	Offre produits et services écoresponsables	29
6.3.	Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone	30
7.	Indicateurs extra-financiers	32
8.	Tableau de correspondance	36

La démarche RSE est ancrée dans l'identité et le savoir-faire d'ACOME

Le développement durable et la responsabilité sociétale d'entreprise sont au cœur de la stratégie d'ACOME ; ils sont indissociables de son statut de Scop, de ses valeurs et de ses ambitions.

La raison d'être, inscrite dans les statuts d'ACOME depuis 2019, reprend ces fondamentaux :

"Industriel responsable et référent, notre mission est d'apporter des solutions durables pour le développement des réseaux. Nous œuvrons à la pérennité de l'entreprise en portant les valeurs coopératives fondamentales."

Cette responsabilité est profondément ancrée dans la stratégie comme dans les actes du quotidien et s'illustre dans la maison mère comme dans les filiales.

Afin de conforter cet engagement, une nouvelle direction RSE Groupe reportant à la Direction Générale a été créée fin 2024.

Cinq ambitions pour répondre aux impacts, risques et opportunités identifiés

L'identification des impacts de nos activités, ainsi que des risques et opportunités liés à la durabilité, a constitué la base de construction de la matrice de double matérialité du Groupe. Cette analyse structurante nous a permis de définir notre plan stratégique 2030 et de hiérarchiser nos enjeux RSE.

Pour mener à bien son ambition d'être un groupe industriel international, innovant, référent dans les réseaux pour l'automobile, les télécoms et le bâtiment, cinq axes prioritaires de performance RSE ont été identifiés :

- **Une chaîne de valeur durable ;**
- **Le modèle ACOME : valeurs et éthique ;**
- **L'humain au cœur du système ;**
- **Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement ;**
- **Une offre responsable, à l'écoute des clients et partenaires.**

Ces cinq axes s'appuient sur le plan stratégique de l'entreprise, le soutien au Pacte mondial de l'ONU, les dix-sept objectifs de développement durable (17 ODD) du Global Compact et les lignes directrices du développement durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4). Le

tableau de correspondance (cf. partie 7) permet de clarifier les correspondances.

Ces cinq axes représentent les enjeux RSE prioritaires pour le Groupe ACOME. Ces priorités sont déployées dans les branches et directions du Groupe, sont co-pilotées par la direction RSE et sont portées plus particulièrement par :

- La direction des achats pour l'axe "une chaîne de valeur durable"
- La direction des ressources humaines pour l'axe "Le modèle ACOME : valeurs et éthique"
- Les directions des sites industriels pour l'axe "Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement" ;
- La direction recherche, innovation, technologies et perspectives, ainsi que les directions techniques des branches, pour l'axe "Une offre responsable" ;
- Les ressources humaines et les services HSE pour l'axe "l'humain au cœur du système".

Notre stratégie de transition carbone s'organise autour de deux approches : une approche par site industriel, qui adresse en particulier l'aspect réduction des émissions carbone et une approche par produit, avec un aspect émission carbone évitée.

Les enjeux pour ACOME sont de :

1. Produire propre : avoir des sites de production avec une trajectoire de réduction des émissions carbone.
2. Produire utile : en proposant des innovations produits et services permettant de réduire le scope 3 de nos clients.
3. Responsabiliser en étant un acteur de la transition, influencer notre écosystème, sensibiliser nos parties prenantes et participer à l'évolution de la réglementation.

Fidèle à nos valeurs de partenariat sur le long terme et notre raison d'être, nous déployons ce programme par étape dans le cadre d'une démarche durable.

Pour l'approche par site, nous avons décidé de construire, dans un premier temps, notre transition sur le site industriel de Romagny-Fontenay avec une méthodologie reconnue par l'ADEME (ACT Pas à Pas) et la réalisation, en 2022, d'un bilan carbone complet sur l'ensemble des trois scopes (jusqu'à-là uniquement les postes représentatifs du scope 3 étaient suivis).

Puis, nous nous sommes attelés à construire la stratégie bas carbone du site et le plan d'actions pour réduire les émissions suivant la démarche ACT Pas à Pas de l'ADEME. La trajectoire de réduction des émissions

carbone du site a ensuite été soumise au Science Based Target en décembre 2023. Les objectifs court terme (2030) ont été validés par le Science Base Target en mai 2024. De nouveaux bilans carbone complets ont été calculés pour les exercices 2024 et 2025.

La démarche a également été initiée à partir de 2024 sur les différents sites du Groupe ACOME.

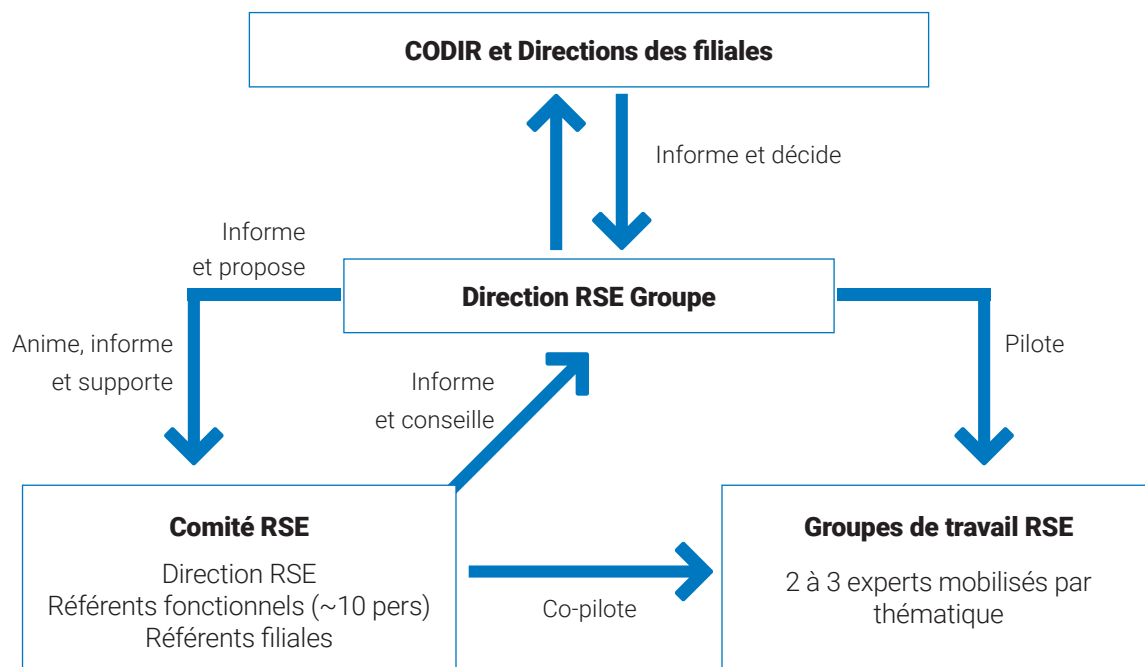
- IDEA OPTICAL a réalisé un diagnostic "Décarbon'Action" avec le dispositif de l'ADEME et de BPI France et un premier bilan carbone a été calculé en 2024 sur les émissions 2023.
- Le bilan carbone des autres filiales (Maroc, Brésil, Chine et Danemark) a ensuite été calculé au cours de l'année 2025, sur la base des données 2024.

Pour l'approche par produit, des "Carbon Days" sont réalisés régulièrement avec nos principaux partenaires pour partager l'avancement de notre stratégie de décarbonation et les innovations contribuant à éviter des émissions carbone.

ACOME s'inscrit également comme un contributeur actif de la décarbonation dans son écosystème. Des représentants d'ACOME siègent aussi bien dans des instances nationales (PEP-ECOPASSPORT, SYCABEL, FIEEC, FIEV, AFQP), que dans les instances européennes (EUROPACABLE Sustainability Leadership Team) ou internationales (FTTH Council) et participent activement à des groupes de travail afin d'adresser les différents aspects de la stratégie de décarbonation.

1. Stratégie et gouvernance RSE

La gouvernance RSE du Groupe ACOME



4

1.1. Gouvernance RSE

Une nouvelle gouvernance à deux niveaux, animée par le directeur RSE du Groupe, a été mise en place en 2025 :

- Un niveau CODIR + directeurs de filiales industrielles. L'objectif est de renforcer l'alignement stratégique, assurer une mise en œuvre cohérente dans toutes les entités et faciliter la diffusion des décisions comme la mobilisation locale autour des priorités RSE du Groupe.
- Un Comité RSE composé de la direction RSE ainsi que d'une dizaine de membres représentatifs des différents métiers du Groupe et des filiales francophones. Les membres du Comité RSE assurent le copilotage des groupes de travail et le suivi des plans d'actions.

1.2. Chaîne de valeur

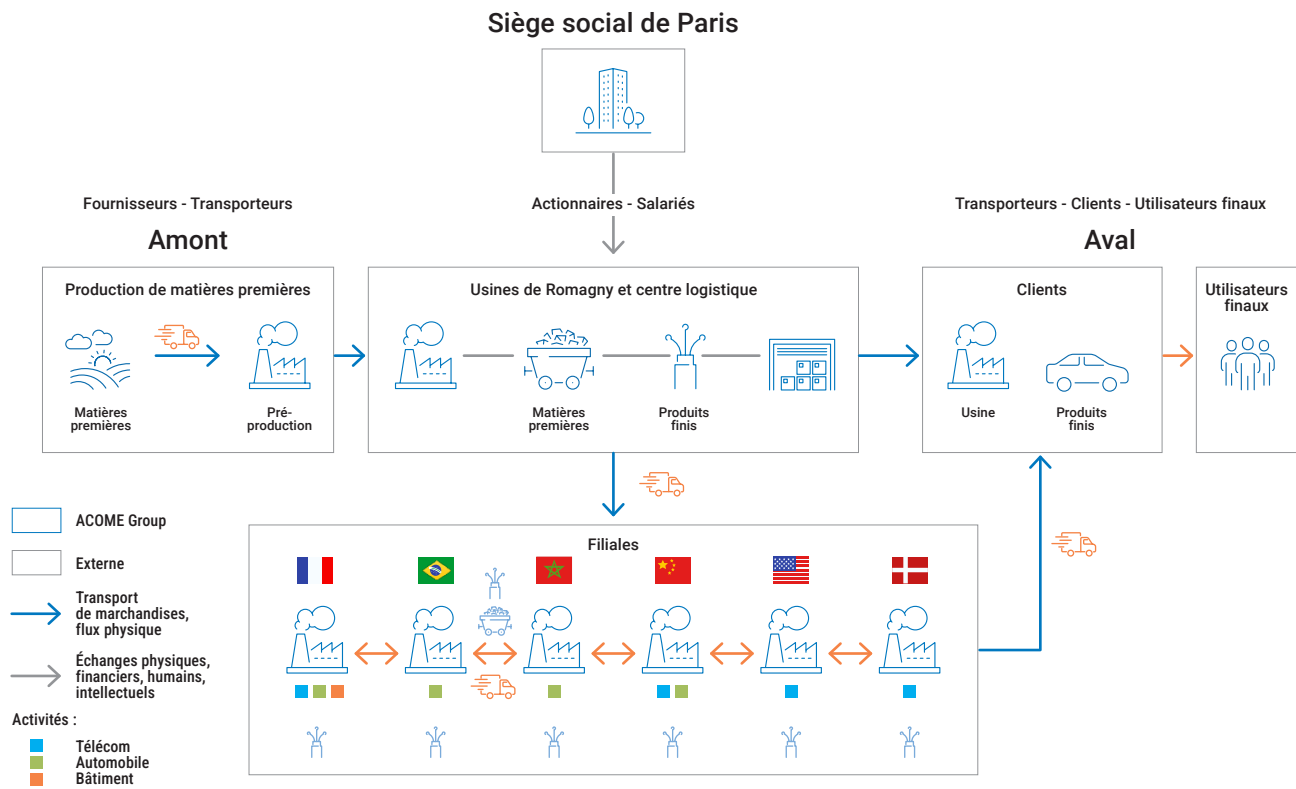
En amont de la chaîne de valeur, le Groupe s'approvisionne en matières premières stratégiques telles que le cuivre, les fibres optiques, les polymères (PE, PEHD) et les fibres techniques (aramide) auprès de fournisseurs internationaux. Ces matières premières sont ensuite transformées au sein des sites industriels du Groupe, notamment par

des opérations de tréfilage, extrusion, câblage et assemblage, afin de produire des câbles, conduites et composants à haute valeur ajoutée destinés aux marchés des télécommunications, de l'énergie et de l'automobile.

En aval, les produits finis sont distribués via les plateformes logistiques du Groupe et livrés aux clients industriels et intégrateurs, avant d'être utilisés dans des infrastructures de réseaux ou des systèmes embarqués. Cette chaîne de valeur génère des flux physiques (matières, produits, transports), mais également des flux humains, financiers et intellectuels, depuis l'extraction et la transformation des matières premières jusqu'à l'usage final des câbles par les utilisateurs finaux.

Les principaux enjeux ESG (Environnement ; Social ; Gouvernance) se concentrent en amont sur les achats responsables, la consommation de ressources et les émissions de gaz à effet de serre associées à l'extraction, à la transformation des matières et aux transports ainsi que sur les conditions sociales chez les fournisseurs. Les activités industrielles internes portent des enjeux de climat, d'efficacité énergétique, de gestion des ressources, ainsi que de santé, sécurité et conditions de travail des

Cartographie de la chaine de valeur



collaborateurs. En aval, les enjeux concernent principalement les émissions liées au transport des produits, l'utilisation des câbles, marquée par les pertes d'énergie par effet Joule, et la fin de vie des produits, avec des objectifs de recyclabilité et d'économie circulaire. L'ensemble de la chaîne de valeur est également encadré par des enjeux de gouvernance et d'éthique, incluant la conformité réglementaire, la prévention des risques et la transparence des relations avec les parties prenantes.

1.3. Intérêts et points de vue des parties prenantes

Le Groupe ACOME a conduit une analyse et une cotation de ses parties prenantes afin d'identifier celles présentant les interactions les plus significatives avec ses activités, tant en termes d'impacts du Groupe sur ses parties prenantes que d'impacts des parties prenantes sur la performance, la pérennité et la gouvernance de l'entreprise. Cette démarche s'inscrit dans une logique de dialogue structuré et de priorisation des enjeux ESG.

L'analyse met en évidence plusieurs parties prenantes prioritaires, au premier rang desquelles figurent les actionnaires, les clients stratégiques (notamment les clients opérateurs télécoms et les clients de rang 1 du secteur automobile), ainsi que les salariés et leurs représentants (CSE et organisations syndicales). Ces parties prenantes présentent des niveaux d'impacts réciproques élevés, traduisant une forte interdépendance avec le modèle économique, industriel et social du Groupe.

Les fournisseurs, sous traitants et partenaires commerciaux constituent également des parties prenantes clés, en lien avec les enjeux de qualité, coûts et délais (QCD), d'achats responsables, de respect des engagements contractuels, ainsi que de performance environnementale et sociale de la chaîne de valeur. Les créanciers et partenaires financiers sont identifiés comme essentiels au regard des enjeux de solidité financière, de financements responsables et de pérennité du Groupe.

Enfin, les collectivités territoriales, autorités publiques, organisations professionnelles, ainsi que la société civile

(citoyens, ONG, médias) sont intégrées dans l’analyse en raison de leur rôle sur les enjeux de responsabilité territoriale, de conformité réglementaire, de dialogue institutionnel, de protection de l’image et de la réputation, et de contribution au développement économique local.

Cette cotation permet au Groupe ACOME de prioriser ses actions de dialogue, de prévention des risques et de création de valeur partagée, et constitue un socle structurant pour l’identification des enjeux matériels et le déploiement de sa stratégie RSE.

1.4.
Stratégie

Afin d’enrichir sa réflexion stratégique, ACOME a participé à la session Ouest 2024-2025 de la Convention des Entreprises pour le Climat (CEC). Ce parcours stratégique et collectif d’une dizaine de jours vise à accompagner les dirigeants dans la compréhension des transformations économiques, environnementales et sociales qui impactent durablement leurs marchés et leurs modèles d’affaires.

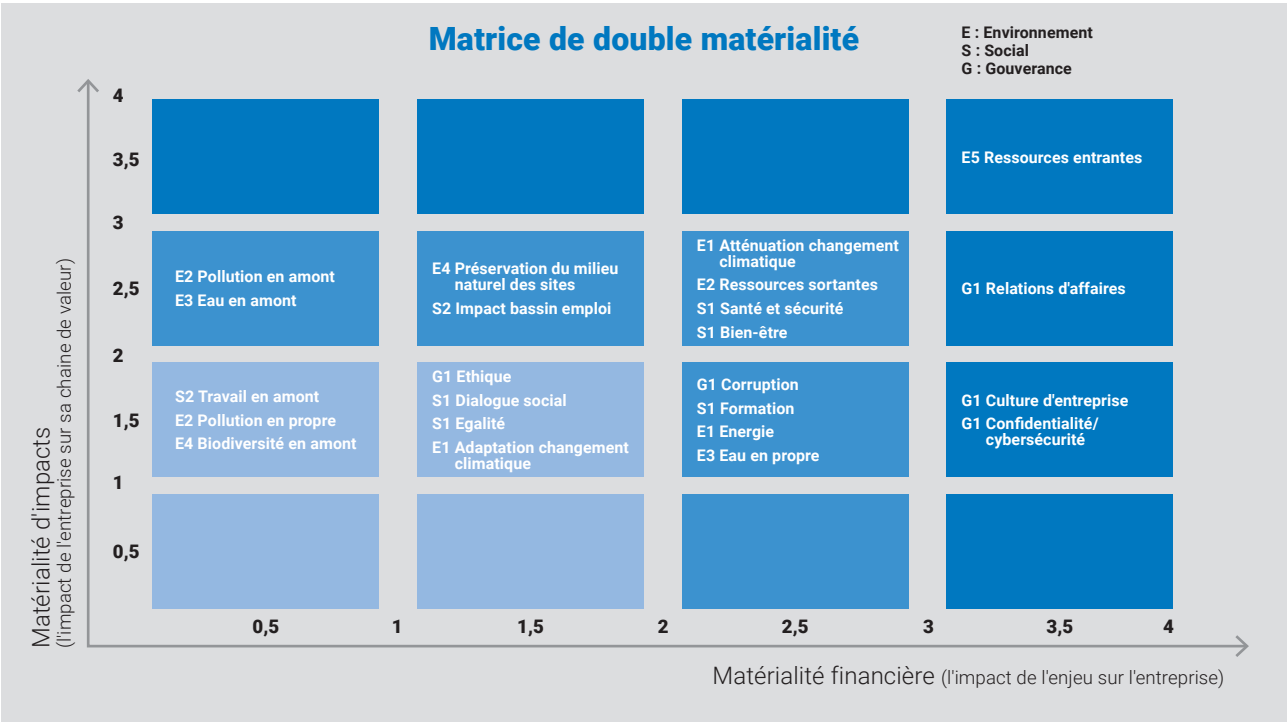
La CEC repose sur l’implication de binômes de direction, associant un dirigeant et un « Planet Champion », et

favorise un travail collaboratif avec d’autres entreprises du territoire, des experts, des coaches et des facilitateurs. Cette approche a permis à ACOME de renforcer la prise en compte des enjeux climatiques et de durabilité.

En préparation de la mise en conformité avec la réglementation CSRD à laquelle le Groupe ACOME sera soumis en 2027, dans le cadre de la réflexion sur la plan stratégique 2030 et sur la base du travail réalisé sur la chaîne de valeur et les parties prenantes, ACOME a réalisé en 2025 une matrice de double matérialité permettant d’identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG (environnement, social, gouvernance) en croisant deux dimensions :

- la matérialité d’impact : importance des impacts de l’entreprise sur les personnes et l’environnement (actuels/potentiels, positifs/négatifs).
- la matérialité financière : importance des risques/opportunités pour la situation financière, la performance et la stratégie de l’entreprise.

L’atténuation du changement climatique, ainsi que la gestion des ressources entrantes et sortantes, apparaissent comme des facteurs déterminants pour la pérennité du



modèle économique, en raison de leur influence sur les coûts opérationnels, la disponibilité des matières premières, la conformité réglementaire et la compétitivité à long terme.

Les enjeux sociaux apparaissent également comme fortement matériels, en particulier ceux relatifs à la formation (employabilité des salariés), à la santé et à la sécurité des collaborateurs, ainsi qu'au bien-être au travail. Ces enjeux présentent une double matérialité élevée, en raison de leurs impacts directs sur les personnes et de leurs conséquences sur la continuité des activités, la performance opérationnelle et l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur.

La gouvernance agit comme un socle de maîtrise des risques et de cohérence globale. Les relations d'affaires se distinguent par une matérialité élevée, compte tenu de leur importance pour la maîtrise de la chaîne de valeur et la pérennité de l'entreprise. Les enjeux relatifs à l'éthique, à la prévention de la corruption et à la culture d'entreprise constituent des fondements indispensables à la crédibilité des engagements environnementaux et sociaux de l'entreprise et à la confiance de ses parties prenantes. La confidentialité et la cybersécurité constituent également un enjeu matériel de gouvernance pour le Groupe, compte tenu de la digitalisation croissante de ses activités. Une défaillance pourrait avoir des impacts financiers significatifs (interruption d'activité, risques juridiques, atteinte à la réputation) et affecter la confiance des clients, partenaires et collaborateurs. Ces enjeux justifient la mise en place de dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de sécurisation des systèmes d'information.

Les travaux menés dans le cadre de la CEC, en cohérence avec les risques, opportunités et impacts identifiés dans la matrice de double matérialité, ont contribué à structurer et prioriser les orientations du plan stratégique RSE du Groupe à horizon 2030, feuille de route RSE organisée autour des 5 axes.

Ils ont également servi de socle pour déployer des actions de sensibilisation auprès des collaborateurs, afin de favoriser l'appropriation des enjeux climatiques et environnementaux et d'accompagner la transformation durable des activités du Groupe.

1.5.

Intégration des critères ESG dans la gouvernance d'entreprise

Le Groupe s'est fixé pour objectif d'intégrer pleinement les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses instances de pilotage et dans les processus de prise de décision. Cette intégration repose en particulier sur le développement d'une culture commune et le renforcement des compétences des équipes à tous les niveaux de l'organisation.

À ce titre, un dispositif structuré de formation et de sensibilisation a été déployé dès 2025. Le Comité RSE ainsi que les équipes achats ont été spécifiquement formés, avec un focus sur les achats responsables et l'intégration des enjeux ESG dans la chaîne de valeur. Par ailleurs, environ 70 collaborateurs issus des fonctions commerciales, marketing et techniques ont été sensibilisés à la RSE, avec un accent particulier sur les analyses de cycle de vie (ACV), afin de renforcer l'appropriation des impacts environnementaux liés aux produits et aux activités.

En complément, une large campagne de sensibilisation interne a démarré au dernier trimestre 2025 via l'application groupe WeLink, avec la publication d'une dizaine de contenus dédiés à la RSE. Cette communication, traduite dans l'ensemble des langues des filiales, permet d'assurer une diffusion homogène des messages et une mobilisation de l'ensemble des collaborateurs, quelles que soient les zones géographiques.

La gouvernance ESG sera encore renforcée en 2026, avec une nouvelle sensibilisation du Comité de Direction et du Conseil d'administration aux enjeux RSE et à leur intégration dans la stratégie du Groupe. Par ailleurs, la référente RSE du Conseil d'administration présentera deux fois par an au Conseil des points d'avancement synthétiques sur les actions, résultats et perspectives du Groupe en matière de RSE, assurant ainsi un suivi régulier au plus haut niveau de gouvernance.

Ce dispositif contribue à ancrer durablement les enjeux ESG au cœur de la gouvernance et à soutenir une prise de décision éclairée, cohérente avec les engagements et la stratégie de développement durable du Groupe.

1.6.
Méthodologie

Périmètre

Le périmètre de cette déclaration de performance extra-financière (DPEF) a été établi conformément aux dispositions des articles L.233-1 et L.233-3. Elle est établie par ACOME SA, en qualité de société mère, et couvre, lorsque pertinent, les entités incluses dans le périmètre de consolidation du groupe.

Le périmètre de reporting extra financier est ainsi cohérent avec le périmètre financier consolidé, sauf indication contraire dûment justifiée.

Les informations présentées portent sur les activités sur lesquelles le groupe exerce un contrôle opérationnel, et couvrent les principaux enjeux environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance liés à ses activités.

Toute exclusion ou limitation de périmètre est explicitement mentionnée et motivée.

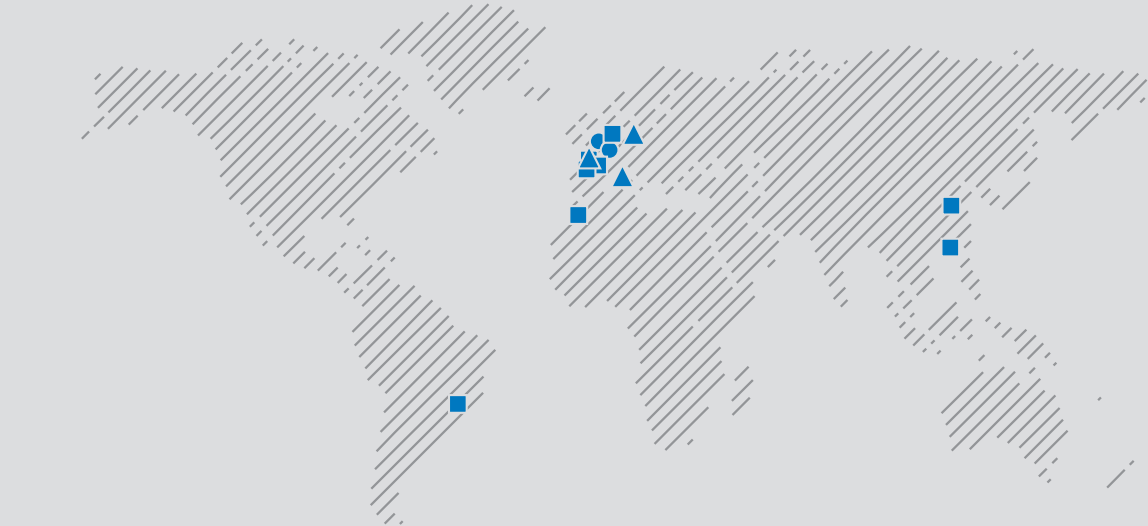
En 2025, le périmètre d'activité du Groupe ACOME a évolué. Le périmètre d'activité concerné par la DPEF en 2025 est le suivant :

- ACOME SA : sites français de Paris, Romagny-Fontenay et Parigny ;
- Les sites industriels chinois : à Wuhan (Wuhan ACOME Taiping Wire & Cables Ltd). Le site industriel de Xintai (ACOME Xintai Ltd) a fermé en début d'année 2025 ;
- Le site industriel brésilien à Irati (ACOME do Brasil Ltda) ;
- Le site industriel marocain à Tanger (ACOME Maroc) ;
- Les sites industriels et commerciaux français de la filiale IDEA OPTICAL à Lannion et Voisins-le-Bretonneux; les filiales commerciales actives et entièrement intégrées en Italie (ACOME Srl), au Royaume-Uni (ACOME UK) et en Allemagne (ACOME GmbH).
- Lynddahl Telecom, société danoise avec laquelle un contrat d'acquisition progressive a été signé début 2024
- La joint-venture Zhuhaï ACOME Hansen (ZAH) a fermé en 2024 et sort du périmètre 2025.

Les entités hors périmètre (non concernées par le DPEF) sont les suivantes :

- Les bases avancées de Shanghai (Chine), Tunis (Tunisie), Ciudad del Este (Paraguay) et Dublin (Irlande), gérées en sous-traitance auprès de prestataires.

Périmètre du reporting extra-financier : entités intégrées



- **ACOME SA :** sites français de Paris et Romagny.
- **Filiales industrielles :** Wuhan ACOME Taiping Wire & Cables Ltd (Wuhan, Chine), ACOME do Brasil Ltda (Irati, Brésil), ACOME Maroc (Tanger, Maroc), IDEA OPTICAL (Lannion et Voisins-le-Bretonneux, France), Lynddahl Telecom (Ribe, Danemark).
- ▲ **Filiales commerciales :** ACOME Srl (Italie), ACOME GmbH (Allemagne), ACOME UK (Royaume-Uni).

- ACOME Argentina, nouvelle filiale industrielle ayant démarré son activité au dernier trimestre 2025.
- Lynddahl Telecom America, filiale industrielle de Lynddahl Telecom aux Etats-Unis ayant démarré son activité en 2025
- Les JV chinoises de Shanghai ACOME Eyan (SAE) et Wuxi ACOME Xinhongye (WAX) sur lesquelles ACOME n'exerce pas de contrôle opérationnel

Période

Les données collectées couvrent l'activité des entités concernées sur la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Modalités de collecte des données

Le mode de collecte et d'exploitation des indicateurs RSE est optimisé depuis 2017 avec le choix de la solution logicielle Toovalu, une plateforme web collaborative dédiée à la collecte et au pilotage du reporting extra-financier. L'efficacité du processus de collecte a été optimisée par les retours d'expérience des collectes précédentes. Comme les années précédentes, cet outil de collecte des données RSE a été utilisé en 2025

Les indicateurs 2025 répondent à l'article R225-105-1 modifié par les décrets n°2016-1138 et n°2017-1265 du 9 août 2017. Lors de la collecte des données, une première validation est effectuée par chaque filiale. Une deuxième validation est ensuite opérée lors de la consolidation au niveau du Groupe, puis une troisième vérification est réalisée par Grant Thornton, tiers indépendant (cf. rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné Organisme Tiers Indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion).

Ces données extra-financières consolidées sont visualisables sous forme de tableau de bord de la performance RSE (cf. partie 7 de la DPEF).

Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies relatives à certains indicateurs sociaux, environnementaux ou sociétaux de l'article 225 de la loi Grenelle 2 peuvent présenter des limites dans le contexte d'un groupe international.

- Lynddahl Telecom Danemark est intégralement consolidé dans le reporting extra-financier 2025. Du fait d'une montée progressive au capital, la consolidation financière n'est que partielle (mise en équivalence jusqu'au 30

septembre 2025 puis intégration totale du 1er octobre au 31 décembre). Quelques différences mineures dans les données entre le reporting financier et le reporting extra-financier pourraient en résulter.

- Afin d'harmoniser la notion de contrat de travail, une règle commune a été adoptée pour le site chinois (Wuhan). Ainsi, des contrats pour une durée égale ou supérieure à 3 ans sont considérés comme des contrats à durée indéterminée.
- Les indicateurs extra-financiers (cf. partie 7) présentent les effectifs moyens proratisés incluant les intérimaires et les contrats à durée déterminée en surcroît de travail. Cependant les contrats en alternance ne sont pas comptabilisés.
- La règle retenue dans le cas des départs le 31 décembre 2024 : la personne étant présente le 31 décembre 2024, elle sera comptabilisée dans les départs à compter du 1er janvier 2025.
- Il est en de même dans le cas des départs le 31 décembre 2025, comptabilisés dans les départs du 1er janvier 2026;
- Les indicateurs environnementaux ne sont pas applicables pour les filiales commerciales ou ne sont pas suivis actuellement ou ne peuvent pas être disponibles aisément (par exemple, le loyer des filiales commerciales comprend la facture énergétique incluant le chauffage et l'éclairage sans précision des consommations respectives) Les activités du Groupe ne sont pas directement concernées par les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire car le Groupe ne gère pas directement d'espaces de restauration à destination de ses clients et de ses collaborateurs.
- L'indicateur de turn-over est calculé selon la modalité suivante : $\frac{[(\text{nb d'entrée CDI} + \text{nb de sortie CDI}) / 2]}{(\text{Effectif annuel} - \text{CDI présent le 31 décembre de l'année } n-1)}$.
- L'indicateur taux d'absentéisme Groupe est calculé selon la modalité suivante : nombre de jours calendaires d'absence d'effectif en CDI pour maladie / effectif moyen proratisé en CDI *365. Dans le cas où l'absence mesurée pour maladie est en jours travaillés, le nombre de jours d'absence calendaires a été estimé en multipliant par 1,4 le nombre de jours d'absence travaillés.

2. Une chaîne de valeur durable

L'enjeu des achats responsables occupe une place stratégique au sein de notre modèle d'affaires et de notre trajectoire de durabilité. En tant qu'acteur industriel engagé dans la transition environnementale et sociale, nous considérons notre chaîne d'approvisionnement comme un levier essentiel de maîtrise des impacts, d'innovation et de contribution positive aux territoires. Nos achats influencent directement notre empreinte carbone amont, nos performances sociales, la qualité et la conformité de nos produits, ainsi que la résilience de notre organisation. Intégrés à la double matérialité, ils sont identifiés comme un enjeu majeur, tant pour les incidences de nos fournisseurs sur l'environnement et les personnes que pour les risques auxquels notre entreprise pourrait être exposée (disponibilité de matières, conformité réglementaire, réputation, volatilité prix/énergie...).

2.1. Gouvernance et pilotage

La gouvernance des achats responsables s'appuie sur une coordination étroite entre la Direction Achats et la Direction RSE. Cette organisation partagée garantit la déclinaison opérationnelle des engagements du Groupe, l'harmonisation des pratiques et la structuration progressive d'un pilotage cohérent à l'échelle de l'ensemble de nos entités. Le Comité RSE et les groupes de travail dédiés facilitent la prise de décision, la priorisation des enjeux, la diffusion des exigences et la montée en compétences des équipes. Les acheteurs et l'Assurance Qualité Fournisseurs sont mobilisés pour assurer une évaluation continue, un dialogue régulier avec les fournisseurs et la mise en œuvre d'actions correctives lorsque nécessaire.

2.2. Politique Achats Responsables

Notre politique formalise les principes qui encadrent la relation fournisseur : respect des droits humains, prévention de la corruption, conformité réglementaire, sécurité des produits, sobriété matière, contribution au développement local et réduction des impacts environnementaux. Elle s'appuie sur plusieurs documents structurants : la politique achats, le code de conduite fournisseurs, les engagements contractuels spécifiques ainsi que les exigences qualité applicables (référentiel SQ2003). Ces obligations

visent à garantir un socle commun de pratiques responsables sur toute la chaîne d'approvisionnement.

L'indice qualité globale des fournisseurs (IQF) intègre les critères de qualité, coût, délais, support et développement durable. La part du développement durable dans la cotation des fournisseurs représente 15 % de la note globale.

2.3. Due diligence et gestion des risques fournisseurs

La mise en œuvre de la due diligence repose sur une approche graduée et proportionnée aux niveaux de risques et de l'importance du fournisseur pour le Groupe. Cette approche est déployée actuellement au niveau de la maison-mère ACOME SA, d'Idea Optical ainsi que de notre filiale chinoise et doit être déployée dans les autres entités du Groupe en 2026.

Elle repose avant-tout sur l'engagement de nos fournisseurs à respecter notre code de conduite fournisseurs. Côté Idea Optical, 62% des fournisseurs (en % du montant total des achats) l'ont signé. Elle repose également sur une exigence intégrée dans la spécification qualité fournisseurs d'ACOME : l'engagement de ses fournisseurs à adhérer aux dix principes du Pacte mondial de l'ONU et la mise en œuvre d'un management de l'environnement conforme à la norme ISO 14001.

Les fournisseurs prioritaires font l'objet d'évaluations RSE via un questionnaire RSE ou des évaluations tierces (type EcoVadis), complétées éventuellement par un audit sur site. Les résultats servent à identifier d'éventuelles non-conformités, définir les plans d'amélioration et suivre les progrès réalisés.

ACOME SA a lancé en 2025 une démarche approfondie avec ses 15 fournisseurs principaux mais l'ensemble des fournisseurs fait depuis plusieurs années l'objet d'une évaluation RSE. ACOME Wuhan a fait signer des formulaires d'auto-évaluation environnementale et de santé/sécurité au travail à ses 15 premiers fournisseurs. Côté Idea Optical, 24 fournisseurs représentant 80% du chiffre d'affaires achats sont évalués.

Dans le domaine des droits humains, nous veillons à ce que les conditions de travail tout au long de la chaîne respectent les principes fondamentaux de l'OIT : absence de

travail forcé, travail des enfants, discrimination ou risques sévères pour la santé et la sécurité.

ACOME soutient également les initiatives des gouvernements et des industries visant à prévenir les violations des droits de l'Homme, associées particulièrement à l'exploitation minière des "minéraux de conflit". Ces minéraux peuvent en effet être extraits et vendus dans des conditions violentes et abusives sous le contrôle de groupes armés, les recettes étant utilisées pour financer les conflits armés dans la région.

Concrètement, ACOME répond aux demandes envoyées par ses clients lui demandant de préciser si les produits contiennent des "minerais de conflits". Le Groupe participe par ailleurs à l'AIAG (Groupe d'action de l'industrie automobile) et à l'IMR (l'initiative sur les minéraux responsables).

2.4.

Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement

La décarbonation de nos achats constitue un levier majeur dans la réduction de notre empreinte carbone globale. Nous mesurons nos émissions sur l'ensemble du Scope 3 amont (biens et services achetés) et collaborons activement avec nos fournisseurs pour améliorer la qualité des données communiquées. En effet, les achats de biens représentent en 2025 les 2/3 des émissions carbone totales du Groupe ACOME (hors utilisation des produits vendus) et notre décarbonation passe nécessairement par la baisse de l'impact carbone des matières premières utilisées.

Nous avons donc lancé en 2025 pour la maison-mère ACOME SA une campagne de sensibilisation auprès des fournisseurs représentant 80% des émissions carbone liées aux matières premières avec l'objectif d'obtenir de tous nos fournisseurs des données d'émission primaires et de travailler avec eux à la baisse des émissions de leurs fournitures. Cette approche doit être déployée au niveau du Groupe en 2026.

Nous renforçons également la montée en compétences de nos équipes afin d'intégrer davantage les critères carbone dans les décisions d'achats et les cahiers des charges.

2.5.

Ressources, circularité et écoconception

Nos achats contribuent également à nos engagements en matière de circularité. Nous encourageons l'augmentation du contenu recyclé dans les matériaux (en particulier sur le cuivre) la réduction des emballages, le recours aux emballages réutilisables. Nous avons notamment mis en place le retour pour réutilisation auprès de nos fournisseurs de bobines vides de fibres optiques ou de tourets vides de FRP. Nous achetons désormais essentiellement des palettes usagées.

Les équipes Achats travaillent en coopération avec les équipes techniques et R&D pour intégrer les principes d'écoconception dans la définition des spécifications produits et des familles d'achats critiques. Les ACV constituent un outil structurant pour éclairer les choix matières et les scénarios de fin de vie.

2.6.

Achats locaux et ancrage territorial

En cohérence avec notre modèle coopératif et nos engagements territoriaux, nous agissons en faveur d'un approvisionnement local lorsque cela est possible et pertinent. Cette politique vise à renforcer nos écosystèmes industriels, réduire les distances de transport et soutenir l'économie régionale. Elle contribue également à une meilleure maîtrise des risques opérationnels et logistiques.

68% des achats d'Idea Optical sont ainsi réalisés en France (47% dans le Grand Ouest pour cette entreprise Bretonne). De même, 65% des achats d'ACOME SA sont réalisés en France et 97% des achats d'ACOME Wuhan réalisés en Chine.

3. **Modèle d'affaire d'ACOME : valeurs et éthique**

3.1.

Des valeurs partagées

ACOME a forgé son identité sur quatre valeurs : l'engagement, l'excellence, la solidarité et le respect.

Ces fondamentaux partagés en France et à l'étranger garantissent le développement pérenne du Groupe. L'esprit coopératif est le socle de l'action collective.

En cohérence avec ses valeurs, le Groupe a mis en place un code d'éthique complet intégrant des dispositifs d'alerte en matière d'anti-corruption et de harcèlement.

Celui-ci a été présenté au cours d'assemblées interactives qui ont concerné directement tous les salariés en France. Il a ensuite été déployé dans les filiales.

La stratégie est construite et partagée avec les parties prenantes. Elle se décline en programmes et projets stratégiques.

L'ensemble des salariés est informé des performances économiques de l'entreprise et de l'avancement du plan stratégique dans les réunions de service et à l'occasion des réunions de fin d'année, animées par le Président ou les Directeurs des différents sites ainsi que lors de l'Assemblée générale d'ACOME SA, qui réunit les associés en France.

3.1.1.

Animation de la vie coopérative et implication dans la vie de l'entreprise

Acteur majeur de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), première société coopérative et participative industrielle de France, ACOME est attachée à son modèle alternatif d'entreprise. Les salariés exercent leur métier autour d'une vision stratégique, de pratiques participatives et collectives et de valeurs partagées.

Le statut Scop est porteur d'éthique, de solidarité, de développement social et durable et d'ancrage territorial.

ACOME est membre de la Confédération Générale des SCOP et des Unions Régionales Ile-de-France et Ouest.

L'histoire et le mode de fonctionnement d'ACOME sont révélateurs de l'intérêt porté à l'humain et la pérennisation des emplois. Capital et droits de vote appartiennent aux associés, qui sont égaux en droit selon le principe de démocratie d'entreprise "un homme = une voix". Tous les associés ont ainsi accès aux informations liées au développement de l'entreprise, peuvent participer aux assemblées

générales et exercer leur droit de vote. Le statut Scop constitue un modèle économique qui favorise le sens des responsabilités de ses salariés co-entrepreneurs et son indépendance financière. En effet, les bénéfices annuels sont aussi répartis de manière équitable : 50% sont distribués aux associés / salariés, 50% constituent les réserves impartageables qui consolident les fonds propres. ACOME préserve ainsi son indépendance et le financement de son développement à long terme.

Pour accentuer la dynamique coopérative, le conseil d'administration d'ACOME a construit en 2012 un dispositif dont l'objectif principal est de donner du sens au statut de coopérateur et de cultiver les spécificités de la Scop. Ce programme d'animation s'appuie sur l'engagement de relais coopératifs volontaires et sur la création d'un passeport coopératif, parcours proposé aux collaborateurs qui souhaitent renforcer leur connaissance du fonctionnement coopératif. Les participants reçoivent une formation coopérative et bénéficient du tutorat d'un relais coopératif. Le parcours s'achève par un entretien avec un administrateur et la délivrance du passeport coopératif. En 2025, 26 parcours coopératifs ont été réalisés et 22 personnes sont devenues associées d'ACOME SA.

Au-delà de la structure de la SCOP, la construction concertée et la mise en œuvre du plan stratégique mobilisent largement les équipes depuis sa conception. Ce travail fondateur donne un sens permanent aux actions et aux missions de chacun en recherchant l'adhésion aux objectifs clés.

La construction du dernier plan stratégique ACOME 2030 s'est déroulée en 2025. Le plan a été lancé lors d'un événement dédié en octobre 2025 puis décliné à tous les salariés du Groupe.

3.1.2.

Diversité et égalité des chances

Parité

Au niveau du Groupe, les femmes représentent près d'un quart des effectifs totaux, pourcentage stable depuis plusieurs années. Le Groupe compte parmi ses collaborateurs 340 femmes et 1268 hommes.

En France, ACOME SA poursuit ses objectifs de féminisation de ses effectifs et de son management qui restent très majoritairement masculins en raison de son histoire industrielle.

Aussi, depuis 2021, où un accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et la mixité a été signé, une démarche vigilante est menée chaque année pour accroître cette part féminine dans nos recrutements et nos promotions.

En 2025, l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes atteint 91 points pour ACOME SA (pour 92 points en 2024, 87 points en 2023 et 78 points en 2019).

Dans le conseil d'administration, la représentation des femmes et des hommes est équilibrée et conforme aux exigences de la loi Copé-Zimmermann (+40% de femmes). Le nombre d'administrateurs varie conformément aux statuts (entre 5 et 12 membres). Depuis 2017, le nombre d'administrateurs a augmenté et a atteint la parité en 2021 avec 10 administrateurs dont 5 femmes. Il a cette composition en 2025. Il permet une bonne représentativité du sociétariat en tenant compte de sa diversité professionnelle, géographique et sociologique.

Quatorze femmes occupent des postes aux comités de direction des différents sites du Groupe.

Égalité des chances

ACOME SA poursuit sa politique de maintien dans l'emploi en accentuant ses actions de prévention et de sensibilisation au handicap. Outre la nomination d'un référent handicap, des séances de formation des responsables RH et des managers ont été diligentées pour améliorer encore les démarches de reclassements et la gestion des restrictions médicales avec Structure Handicap. Tous les salariés concernés ont bénéficié d'un entretien spécifique et des actions d'accompagnement au poste menées avec le soutien de Cap Emploi.

Ces dispositifs sont complétés par notre couverture sociale relative à la prévoyance.

Le Groupe ACOME est également vigilant au maintien dans l'emploi et l'insertion des travailleurs issus de minorités et/ou de travailleurs vulnérables dans ses filiales. Au Brésil par exemple, 32 personnes (soit plus de 30% de l'effectif) sont issues de minorités ou de groupes vulnérables. Au global, 114 personnes dans le Groupe sont issues de minorités et /ou travailleurs vulnérables, soit plus de 7% de l'effectif moyen proratisé.

3.1.3.

Ancrage territorial

Entreprise française historiquement implantée dans la Manche depuis 1941, ACOME SA est un acteur majeur du développement économique de la région. Avec six usines réparties sur 43 hectares à Romagny-Fontenay, le site normand emploie plus de 900 personnes en production, recherche, développement et administration centrale du Groupe. Il contribue à l'emploi indirect d'au-moins 3 000 personnes dans l'économie locale et travaille en étroite proximité avec les institutions locales et les organisations publiques : pacte pour l'emploi, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, etc.

Sur tous ses sites industriels ACOME déploie une stratégie d'achat et de développement économique local.

3.1.4.

Transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, nous avons pris de multiples initiatives en faveur de la réduction de l'impact environnemental de nos câbles sur l'ensemble de leur cycle de vie.

3.2.

Éthique des affaires

Le respect des lois et des réglementations des pays dans lesquels le Groupe exerce ses activités est une obligation absolue. En aucun cas, la conviction d'agir dans l'intérêt de l'entreprise ne peut justifier, même en partie, des comportements en contradiction avec les dispositions des lois applicables et le code de conduite de l'entreprise.

Le code de conduite de l'entreprise a été formalisé et enregistré dans notre système de management (cf. PG46 : Code de conduite d'éthique et anticorruption du Groupe ACOME). Il s'appuie sur les dix principes du Pacte mondial de l'ONU, qu'ACOME a signé en 2005.

Il garantit la conformité du Groupe :

- Aux principes de la Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- Aux conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment en matière de

refus du travail forcé ou du travail des enfants ;

- Aux principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Il confirme que les relations entre les personnes sont fondées sur le principe de confiance, de respect mutuel, que le Groupe entend mener une politique des ressources humaines équitable et conforme aux lois, tout en s'interdisant, notamment, toute discrimination fondée sur un motif illicite. De la même façon, les relations avec les clients, fournisseurs et sous-traitants sont fondées sur l'honnêteté, la confiance et l'intérêt mutuel et ce, quelles que soient leurs tailles et leurs conditions. Les engagements vis-à-vis des tiers sont pris par des collaborateurs dûment habilités. Le droit de propriété, la confidentialité et la protection de la vie privée sont respectés, notamment par une gestion attentive des données à caractère personnel.

Le Groupe ACOME s'est doté d'un dispositif d'alerte, conforme à la loi française, utilisable par tous les collaborateurs du Groupe, quels que soient leur fonction, leur statut ou la nature de leur contrat de travail.

Ces pratiques sont applicables à l'ensemble des salariés du Groupe et déclinées dans les différents établissements. Ce dispositif d'alerte est également utilisable par toute partie prenante avec un mail dédié "alerte-ethique@acome.fr".

3.3.

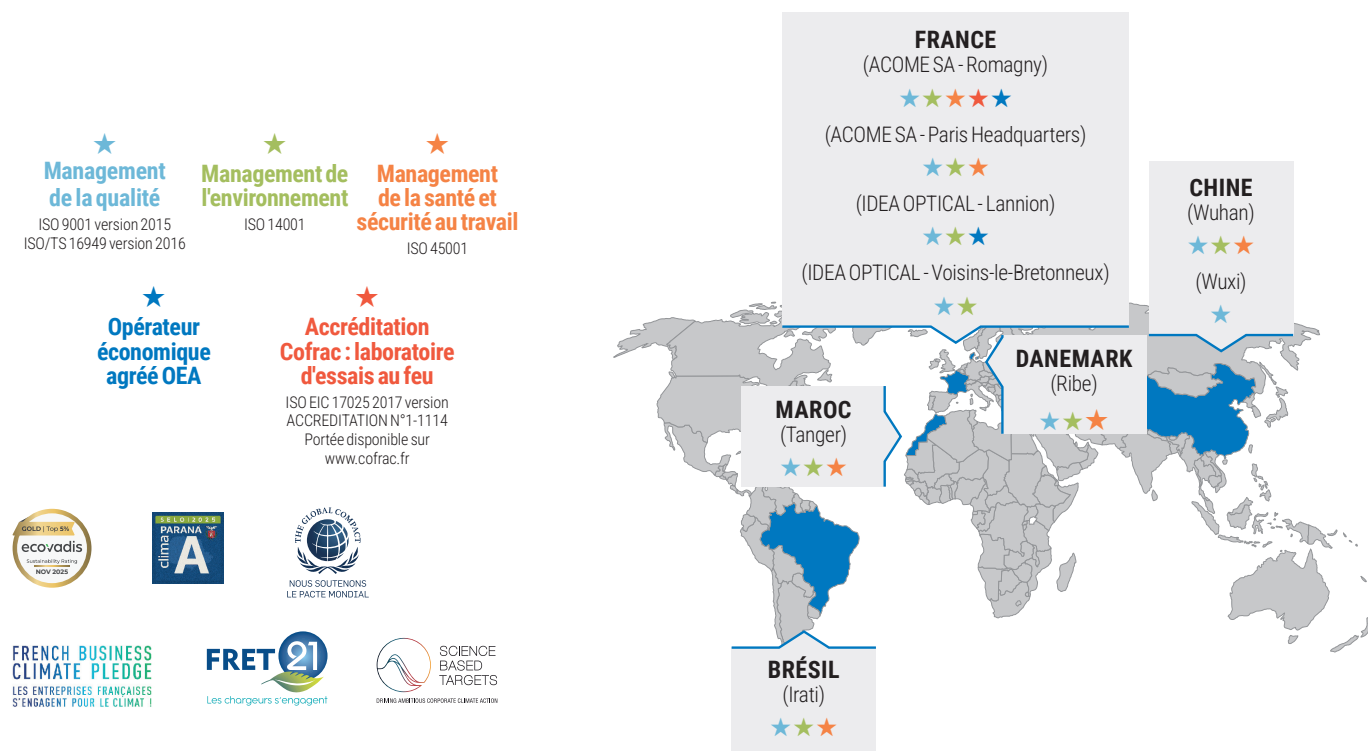
Certifications, validation et accréditation

3.3.1.

Certifications

En 2025, toutes les certifications des sites ACOME ont été confirmées ou renouvelées (cf. tableau de synthèse des certifications, engagements et évaluation ACOME 2025). Depuis 2022, 100% des sites industriels ACOME, quels que soient les activités et pays d'implantation, ont non seulement un système de management qualité certifié ISO 9001 :2015 (et IATF16949/2016 pour les sites avec une activité automobile), mais aussi une approche et un système de management environnemental certifié ISO 14001:2015.

ACOME poursuit également la démarche de certification santé-sécurité. Après les sites de Paris et Romagny-Fontenay, certifiés OHSAS 18001 depuis 2015 puis ISO 45001, le Maroc a été certifié en 2020, les deux sites de Wuhan en 2022 et les sites de Lynddahl Telecom et d'ACOME do Brasil en 2025.



Le déploiement des audits combinés dans le Groupe se poursuit. Cette démarche permet d'évaluer simultanément la performance sur les référentiels qualité-environnement-santé/sécurité. En faisant intervenir le même organisme certificateur, cette approche permet également de garantir le même standard d'évaluation dans les différents sites. En 2024 ACOME Do Brasil a été intégré à cet audit combiné et cette approche corporate.

3.3.2.
Évaluation Ecovadis de la performance RSE

3.3.2.1.
Évaluation de la performance RSE

Depuis 2009, ACOME sollicite l'organisme indépendant et international Ecovadis pour l'évaluation de sa performance RSE. Celle-ci est analysée selon plus de 300 critères répartis selon 4 thèmes :

- le respect de l'environnement,
- l'aspect social,
- l'éthique des affaires,
- les achats responsables.

Le Groupe ACOME a obtenu le score de 79/100 et la médaille d'or par ECOVADIS lors de la dernière évaluation d'octobre 2025. La performance RSE est également reconnue au niveau de nos filiales. Par exemple, pour la septième année consécutive (depuis 2019), la filiale d'ACOME au Brésil a reçu le label "Selo climat Parana", remis par le secrétaire du développement durable et du tourisme de l'état, pour la qualité de ses indicateurs environnementaux (dont les émissions de gaz à effet de serre) et de ses actions liées au développement durable.

2.3.2.2.
Évaluation performance carbone

En complément de l'évaluation de la performance RSE, la performance carbone est évaluée par ECOVADIS depuis 2021. Cette performance est évaluée selon 3 axes :

- l'engagement des entreprises ;
- les actions mises en œuvre ;
- les résultats. Cet axe comprend deux volets : le suivi et l'évaluation des émissions de GES, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des actions de réduction et les améliorations apportées.

Cette évaluation se matérialise par l'attribution d'un niveau de maturité allant de "insuffisant" à "leader". En 2025, ACOME a été évaluée au niveau avancé ("entreprise ayant mis en place tous les éléments d'un système de gestion des GES ainsi qu'un engagement, des actions et des capacités de reporting avancés en matière de décarbonation").

3.3.2.3.
Évaluation de la cybersécurité et plan d'actions à venir

Dans le contexte de la multiplication des attaques des systèmes d'information au plan mondial, la cybersécurité est devenue un élément essentiel à prendre en compte. Dès 2018, la vulnérabilité de nos systèmes informatiques aux cyberattaques a été évaluée par le cabinet Ernst & Young pour l'ensemble des sites du Groupe.

Depuis 2021, nous avons sollicité un tiers indépendant externe pour évaluer la cybersécurité.

Dans ce cadre, Orange Cyberdéfense a réalisé un double audit. Le premier avait pour objectif de mesurer la vulnérabilité externe, c'est-à-dire mesurer le risque de pénétration de notre réseau depuis l'extérieur. Le deuxième, dénommé "audit du stagiaire", était orienté sur l'évaluation de la vulnérabilité interne. Le principe était de vérifier à partir d'un poste interne l'accès à des données sensibles de l'entreprise. Ces audits de vulnérabilité sont planifiés à intervalles réguliers.

Cette évaluation s'est poursuivie en 2022 par un test de cyberattaque (via du phishing par mail) auprès de nos collaborateurs.

Les conclusions de ces évaluations ont été partagées en comité de direction et prises en compte par la direction des systèmes d'information. Dans le cadre de l'amélioration continue de notre cybersécurité, une évaluation de notre système de management de la sécurité de l'information selon l'ISO 27001 a été réalisée en 2023. Des simulations d'hameçonnage ont eu lieu à l'été 2024 avant le lancement d'une campagne de sensibilisation à la cybersécurité en septembre 2024. Elle invite l'ensemble des utilisateurs français à suivre des modules obligatoires d'e-learning. Cette campagne de sensibilisation s'est déroulée sur l'ensemble de l'année 2025 et nous avons de nouveau effectué un test de pénétration interne et externe durant l'année

Nous renforçons en continu nos systèmes de défense.

3.3.3.

Evaluation CDP (Carbon Disclosure Project) de notre performance environnementale

Le CDP (Carbon Disclosure Project) est une organisation internationale à but non lucratif créée pour renforcer la transparence environnementale des entreprises. Il s'appuie sur des questionnaires standardisés permettant d'évaluer leur impact global — notamment sur le climat, l'eau et les forêts — à partir de données auto-déclarées.

L'évaluation du CDP repose sur une méthodologie structurée qui analyse la complétude des informations divulguées, la compréhension des risques climatiques, la mise en œuvre d'actions de réduction et la maturité de la gouvernance climatique. Les réponses sont scorées selon plusieurs niveaux (Disclosure, Awareness, Management, Leadership), sur la base du référentiel méthodologique publié annuellement par le CDP.

En 2025, ACOME a obtenu la note B sur les thématiques climat et eau, se positionnant au niveau 'Management'. ACOME a également obtenu la note A au niveau de l'évaluation de l'engagement des fournisseurs, se positionnant au niveau "Leadership".

3.3.4.

Conformité éthique et dispositif d'alerte

Le Groupe a déployé un dispositif d'alerte qui est accessible et utilisable par tout collaborateur du Groupe, extérieur ou temporaire (stagiaire, intérimaire, sous-traitant, prestataire), quels que soient sa fonction, son statut ou la nature de son contrat de travail. À titre d'exemple, les alertes peuvent porter sur :

- La corruption ;
- Les irrégularités comptables ;
- Les irrégularités dans le domaine de la concurrence ;

Les droits humains et les libertés fondamentales, etc. Ce dispositif de recueil des signalements et de traitement de l'alerte est structuré en deux parties.

Un premier dispositif permet de traiter tous les types de signalement relatifs au code de conduite, à l'éthique et l'anticorruption. Le Groupe a officiellement mandaté le directeur de la qualité Groupe comme référent pour recevoir les alertes sur ce sujet et déclencher le mode de traitement adéquat (+33 (0)2 33 89 37 08 ou par mail : alerte-ethique@acome.fr).

Ce dispositif d'alerte est également utilisable par toute partie prenante avec le mail dédié "alerte-ethique@acome.fr".

En complément de ces obligations, la Direction des Ressources Humaines a développé un dispositif visant la prévention et le signalement de toute situation de harcèlement sexuel et de harcèlement moral. Ainsi, la personne victime de harcèlement peut solliciter indifféremment plusieurs interlocuteurs :

- Le référent local. Il s'agit d'une personne de l'entreprise volontaire et formée, désignée pour accueillir et accompagner de façon discrète une personne en souffrance et l'orienter dans une démarche.
- Le référent ressources humaines. Il s'agit d'une personne s'assurant que les situations remontées sont bien traitées et suivies, en toute confidentialité. La direction des ressources humaines garantit le traitement des situations dont elle a connaissance, dans le respect de la confidentialité.
- En France, le référent CSE soutient et oriente les personnes victimes de harcèlement sexuel

La liste des référents est affichée dans les espaces de communication des sites.

Enfin, conformément aux préconisations du Global Reporting Initiative (GRI-G4), les différents types d'incidents, de griefs, d'amendes ou de sanctions potentiellement liés aux critères Développement Durable sont suivis.

En 2025, le Groupe n'a pas enregistré d'incident ou de grief, ni reçu de sanction liée aux critères développement durable du GRI.

3.4.

Engagements, partenariats, dons et mécénat

3.4.1.

ACOME, engagée dans la transition énergétique, écologique et climatique

Dès le début des années 1990, la dimension environnementale s'est imposée à ACOME, comme partie intégrante de sa responsabilité. Au fil des ans, ACOME a pris de multiples initiatives en faveur de la RSE et de l'écoconception des produits, avec, notamment la participation à la fondation de l'association PEP EcoPassport®.

À ce titre, ACOME s’est engagée à réduire l’impact de ses câbles sur l’ensemble de leur cycle de vie.

En complément de ses actions de réductions et pour faire un pas de plus en faveur de l’environnement, ACOME a également décidé dès 2013 d’agir pour la préservation de la biodiversité et la forêt sur les terres normandes. L’association Normandie Forêver, dont ACOME est l’un des membres fondateurs, propose depuis 2013 une solution de séquestration du CO2 par le reboisement de parcelles pauvres.

Concrètement, les financements climat direct d’ACOME, en faveur de Normandie Forêver et hors de sa chaîne de valeur ont permis la séquestration de plus de 1450 tonnes équivalent CO2 depuis 2016 en reboisant plus de 10 hectares sur différentes parcelles en Normandie.

Depuis, de nouveaux industriels normands ont rejoint ACOME et se sont engagés dans cette association.

L’assemblée générale de l’association en décembre 2024 a décidé d’élargir les activités et rajouter un soutien à la biodiversité. ACOME SA a prévu de financer la séquestration de 100 tonnes de CO2 en 2026 (équivalent aux émissions des déplacements professionnels d’ACOME SA au titre de l’exercice 2025).

3.4.2.
Global Compact :
ACOME soutient le Pacte Mondial

Dès 2005, ACOME a fait le choix d’adhérer au Pacte Mondial des Nations Unies et ainsi de s’engager à soutenir et promouvoir dans son domaine d’influence le Pacte Mondial des Nations Unies. Cet engagement porte sur dix principes universellement acceptés concernant les droits de l’Homme, les normes du travail, l’environnement et la lutte contre la corruption, qu’ACOME s’engage à respecter dans l’ensemble des activités et des pays où le Groupe est présent.

Depuis, ACOME a poursuivi son engagement dans le “Pacte Mondial 3.0” et confirmé son soutien pour accomplir l’agenda 2030 des Nations Unies, ses dix principes et ses dix-sept objectifs du développement durable.

Depuis, chaque année, ACOME publie une communication sur les progrès réalisés via une “Communication of Progress” (COP).

3.4.3.
Soutien à la recherche et à l’enseignement

Au niveau régional, ACOME SA est en relation avec plus de 25 organismes normands. Elle apporte son soutien à la recherche et à l’enseignement (lycées, universités régionales, centres de formation industriels) et aux pôles de compétitivité (plasturgie d’Alençon, technopole de Lannion).

ACOME déploie cette démarche aussi bien en France que dans les pays où le Groupe est implanté.

3.4.4.
Mécénat & partenariat

Notre entreprise s’engage à soutenir activement le développement des territoires en investissant dans des initiatives locales qui favorisent le lien social, la culture et le bien-être ou en partenariat avec des organismes locaux. Ainsi ACOME SA a signé une convention avec le SDIS (Service Départemental d’Incendie et de Secours) permettant aux pompiers locaux de venir se former dans nos installations et la mise à disposition des salariés ACOME pompiers volontaires en cas de besoin.

Idea Optical soutient de son côté divers événements emblématiques comme le 4L Trophy (une course solidaire d’envergure internationale), la PLB Muco (une épreuve cycliste au profit de la recherche contre la mucoviscidose) ou la Corrida de Lannion (une course à pied populaire dans la région).

Au Brésil, ACOME soutient des acteurs locaux et des associations caritatives. Un don financier a par exemple été fait en décembre 2024 à l’institution ANAPCI d’Irati, association locale de lutte contre le cancer. En janvier et septembre 2024, d’anciens uniformes et chaussures, sans logo ACOME, ont été donnés à la Communauté Bethânia qui prend soin de toxicomanes.

3.4.5.
Engagement auprès des organisations professionnelles

En France, l’entreprise est engagée aux côtés des organisations professionnelles (CCI, syndicats patronaux, agences de développement industriel) et des Unions régionale et nationale des SCOP. En France, elle participe à de nombreuses actions de sensibilisation de la filière depuis plus de vingt ans.

Fortement engagée dans l'aménagement numérique des territoires, le Groupe organise régulièrement des événements sur son site de Romagny-Fontenay .

En 2023, plus de 300 professionnels se sont donnés rendez-vous à l'occasion de l'inauguration du LAB 5G ACOME, une plateforme d'expérimentation des usages de la 5G privée industrielle en présence des Comités Stratégiques de Filière Infrastructures Numériques et Solutions Industrie du Futur ainsi que l'ensemble des acteurs des filières de la 5G industrielle.

En 2025 s'est tenu l'événement : "les rendez-vous d'ACOME – Territoires et Industries", à destination de nos partenaires institutionnels et d'élus locaux. La table ronde a été consacrée aux enjeux RSE.

En 2025, ACOME a également été partenaire du Congrès Régional des SCOP et SCIC Ile de France Val de Loire, Outremer 5ICD), congrès qui a lieu tous les 4 ans. Un représentant de l'entreprise est notamment membre du conseil d'administration de l'UR SCOPE et SCIC de l'Ouest.

ACOME a répondu positivement à la sollicitation d'ORANGE pour intervenir lors de son CSR SUPPLIER DAY en janvier 2024 pour partager son expérience et expertise lors de tables rondes "standardisation des ACV" afin d'adresser différents aspects de la stratégie de décarbonation. Idea Optical a, de son côté, participé en juin 2025 aux Innodays Bougues Telecom et a pu présenter aux collaborateurs du Groupe des solutions innovantes et écoresponsables, notamment les tiroirs en polycarbonate recyclé.

Des représentants d'ACOME ont également siégé aussi bien dans des instances nationales (PEP-ECOPASSPORT, SYCABEL, FIEEC, FIEV, AFQP), que dans des instances européennes (EUROPACABLE Sustainability Leadership Team) ou internationales (FTTH Council). Ces représentants ont activement participé à des réflexions, comme par exemple des groupes de travail sur le verdissement des usines de câbles à fibres optiques (avec le SYCABEL, dans le cadre du GT Environnement du CSF Infrastructures Numériques), ou encore avec la FIEV pour contribuer à la mise en place de standard de mesure d'empreinte environnementale produits dans le domaine automobile. ACOME a aussi participé à différents événements, comme par exemple le "FTTH Conference" à Amsterdam, organisé par le FTTH Council. L'événement a rassemblé plus de 3000 acteurs de la filière télécom en mars 2025. ACOME a ainsi participé à deux workshops, notamment sur le rôle de l'entreprise dans la décarbonation de ses clients. ACOME a également participé en septembre 2025, au Ministère des Finances à Bercy, à une table ronde organisée par la DGE et le CSF Infrastructures Numériques sur l'éco-conception des réseaux télécom ainsi qu'en octobre 2025, lors du salon Produrable, à une présentation sur la décarbonation de la filière des infrastructures numériques.

4. L'humain au cœur du système

En cohérence avec les valeurs du Groupe et son statut de SCOP, ACOME met l'humain au cœur de ses préoccupations.

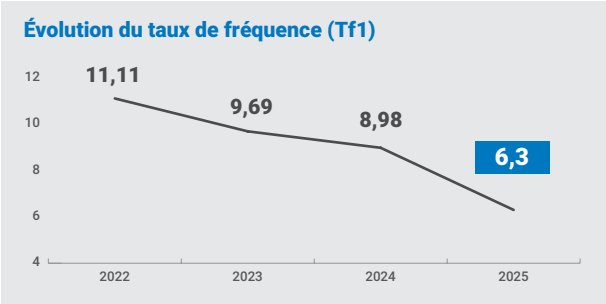
Le Groupe promeut notamment une stratégie concertée (engagement), la compétence des équipes (excellence), la qualité de vie au travail (solidarité) et la réduction des risques professionnels (respect).

4.1. Sécurité au travail

La politique sécurité du Groupe repose sur la détermination de l'entreprise à ne pas transiger avec la sécurité. La mise en œuvre de cette politique repose sur trois piliers fondamentaux : vigilance, exemplarité, réactivité.

Cette implication de tous vise à maintenir aussi bas que possible l'accidentologie et tendre vers le zéro accident et le zéro maladie professionnelle. L'ambition d'atteindre le "zéro accident" concerne les accidents avec et sans arrêt de travail, qu'il s'agisse de salariés, de prestataires ou de visiteurs sur les sites du Groupe.

Au niveau du Groupe, le taux de fréquence Tf1 (c'est-à-dire le nombre d'accidents de travail avec arrêt pour le personnel ACOME * 1 000 000/nombre heures travaillées personnel ACOME) est de 6.3 en 2025 (vs 8.98 en 2024).



Le taux de fréquence Tf2' (c'est-à-dire le nombre d'accidents avec et sans arrêt pour le personnel ACOME et ses prestataires externes * 1 000 000/nombre total d'heures travaillées) est de 10.93 en 2025 (vs 14.23 en 2024).

Le taux de gravité du Groupe (c'est-à-dire le nombre jours d'arrêts * 1000 /nombre heures travaillées) est de 0.62 en 2025 (vs 0.34 en 2024 et 0.56 en 2023).

Suite à l'évaluation de sa culture sécurité, ACOME a lancé une démarche d'amélioration de sa culture de la prévention, en particulier sur les sites de Paris et de Romagny-Fontenay. L'objectif : atteindre un taux de fréquence des

accidents déclarés avec et sans arrêt des collaborateurs, prestataires et visiteurs qui soit proche de zéro en 2030.

Le programme de formation en découlant se concentre sur la promotion des actes sûrs, la réduction des actes dangereux, la création d'une ambiance propice au dialogue et d'un réflexe sécurité partagé, que ce soit dans la sphère professionnelle, privée ou sur la route.

Les formations "risk factor" et "savoir & dire" sont complémentaires et cohérentes avec notre politique sécurité : elles visent à faire évoluer nos comportements et à améliorer nos performances sécurité. Les accidents sont systématiquement analysés pour identifier les causes racines afin de mettre en place des plans d'action efficaces. Nous avons rédigé un standard de pilotage de notre démarche S&ST que nous allons déployer entre 2025 et 2027 sur l'ensemble du site de Mortain. Suivant le mapping, nous continuerons la réduction des causes entraînant des "troubles musculosquelettiques"(TMS). Un standard de conception en ergonomie a été rédigé permettant l'intégration de l'ergonomie dans le processus d'achat de nouveaux matériels.

À ce titre, ACOME SA participe depuis plusieurs années au plan de réduction des TMS de la CARSAT.

Ces démarches de préventions sont également mises en place dans nos filiales.

En 2021, Idea Optical a lancé un groupe de travail, encadré par un cabinet conseil, expert en ergonomie, afin de réduire le risque de TMS (Troubles Musculosquelettiques) inhérent à son activité d'intégration. Des investissements ont ensuite été réalisés (transpalette à hauteur variable, limitation des ports de charge, ilot robotisé...).

ACOME do Brasil organise chaque année une Semaine Interne pour la Prévention des Accidents du Travail et de l'Environnement. Des conférences animées par des experts du domaine sensibilisent le personnel sur la prévention des accidents du travail, des maladies et la protection de l'environnement.

Des séances d'éveil musculaire sont réalisées sur les sites d'ACOME et Idea Optical pour le personnel de production et administratif.

ACOME poursuit également la démarche de certification santé-sécurité. ACOME Brésil ainsi que Lynddahl Telecom sont certifiés ISO 45001 depuis 2025.

4.2.

Faire d'ACOME une entreprise apprenante

Nous nous engageons à créer un environnement propice à l'apprentissage continu et au développement des compétences de nos collaborateurs.

ACOME SA

En 2025, ACOME SA a poursuivi un investissement soutenu dans la formation professionnelle. Les collaborateurs ont bénéficié de 16 865 heures de formation, permettant à 95 % d'entre eux de suivre au moins une action de formation dans l'année.

Les parcours proposés couvrent un large éventail de compétences techniques, managériales et comportementales. L'essor des plateformes digitales d'apprentissage facilite un accès élargi et autonome à la formation.

Nous renforçons également notre dispositif d'accompagnement managérial, notamment via les ateliers de co-développement, favorisant une culture de coopération et d'apprentissage entre pairs.

La montée en compétences par filière reste un axe majeur :

- certifications opérateurs (CQPM),
- formations techniques internes,
- encouragement des mobilités internes.

ACOME SA a accueilli 57 alternants et 66 stagiaires en 2025, contribuant au renouvellement des compétences et à l'enrichissement mutuel entre équipes et jeunes talents.

Filiales ACOME

Les filiales confirment leur engagement dans la formation et totalisent 23570 heures de formation, soit 58 % du volume global du Groupe. L'ensemble des collaborateurs a bénéficié d'au moins une action de formation en 2025.

Les filiales ont accueilli 28 stagiaires et apprentis, intégrés à des projets répondant aux besoins opérationnels locaux. La mobilité inter-filiales se renforce également grâce à la poursuite d'échanges internationaux.

4.3.

Qualité de vie au travail - diversité

La qualité de vie au travail (QVT), l'égalité de traitement et la diversité demeurent au cœur de la stratégie RH du Groupe.

ACOME SA

En 2025, ACOME a mis en œuvre la deuxième année de l'accord triennal sur l'égalité professionnelle, le handicap et la lutte contre les discriminations, conclu en 2024.

Le baromètre QVT réalisé au premier trimestre 2025 guidera la renégociation de l'accord QVT cette année. Le soutien à la santé mentale est renforcé grâce à l'accès à une plateforme spécialisée pour les managers.

ACOME propose plusieurs services facilitant l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle :

- accompagnement par une assistante sociale,
- accompagnement par une psychologue du travail,
- accès aux prestations de l'Union Sociale des SCOP.

Le fonds de solidarité ACOME Solidarité, opérationnel depuis 2016, poursuit son action en faveur des salariés ayant un enfant malade ou en situation de handicap.

Les indicateurs sociaux demeurent maîtrisés en 2025 :

- turnover CDI : 2.58 %,
- taux d'absentéisme : 4,96 %.

Des campagnes de sensibilisation (hygiène de vie, nutrition, prévention des cancers, bonnes pratiques du télétravail, gestion du bruit...) sont régulièrement déployées.

Filiales ACOME

Les filiales présentent des niveaux d'absentéisme globalement modérés, bien que certaines implantations situées dans des bassins d'emploi très dynamiques connaissent un turnover plus élevé.

Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement, notamment :

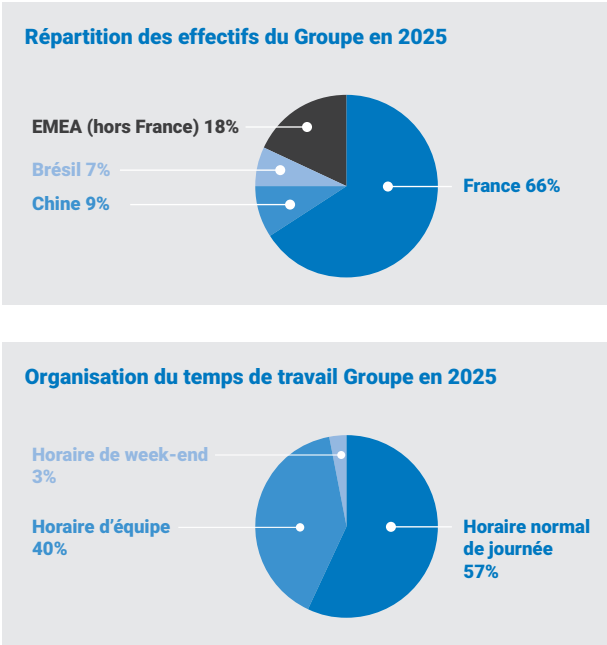
- à Wuhan (enquête annuelle). Le taux de satisfaction global de l'enquête 2025 est de 76% pour 88% de répondants.
- au Brésil (enquête biennale). L'objectif fixé à un taux de satisfaction minimal de 70 % a été largement dépassé, l'enquête 2025 faisant ressortir un taux de satisfaction global de 89 %.

Les résultats orientent des améliorations continues de l'environnement de travail.

4.4.
Organisation et pérennité de la société

4.4.1.
Emplois

Les effectifs moyens proratisés du Groupe s’élèvent en 2025 à 1607 personnes, contre 1 586 en 2024. La baisse observée en France est compensée par la croissance des filiales, malgré des variations régionales.



La majorité des salariés du groupe travaille en horaire normal journée.

4.4.2.
Rémunération du Groupe

La politique de rémunération est construite à l’échelle de chaque pays, prenant en compte les contextes locaux.

ACOME SA

Le modèle coopératif se traduit par :

- la répartition des excédents nets de gestion (réserve d’investissement, participation, intérêts des parts sociales),
- un accord d’intéressement basé sur des indicateurs négociés,
- un dispositif d’épargne salariale avec abondement.

Filiales ACOME

La politique de rémunération dans les filiales est définie à partir d’un benchmark régulier des pratiques salariales locales aussi bien pour les salaires de base que les avantages annexes, ceci afin de rester compétitif en attraction et rétention du personnel. Pour cela, nous utilisons des enquêtes de salaires de sociétés internationales reconnues dans le domaine. Elle intègre le principe de salaire décent afin d’assurer à chaque collaborateur un niveau de vie conforme aux standards sociaux reconnus. La rémunération variable est largement déployée, du management aux métiers opérationnels.

4.4.3.
Relations sociales

ACOME SA

Les relations sociales restent constructives, rythmées par des échanges réguliers au sein du CSE et par les négociations annuelles obligatoires (NAO). Nous avons poursuivi la mise en oeuvre des nouvelles fiches de fonction et des cotations liées à la convention collective de la métallurgie.

Filiales ACOME

Les relations sociales dans les filiales sont apaisées, aucun conflit n’est à déplorer en 2025. Les filiales qui, du fait de leur taille, disposent de représentation du personnel, travaillent en confiance et de manière constructive pour faire avancer les sujets dans le respect des valeurs de la maison-mère.

5. Industriel fiable, performant et respectueux de l'environnement

5.1.

Politique générale

La responsabilité sociétale de l'entreprise est inhérente à notre statut. C'est une donnée fondamentale dans notre manière d'aborder les transitions énergétiques, écologique et climatique. Notre préoccupation est de lier les actes aux engagements et d'agir de façon ciblée. Ainsi, la gestion du programme environnemental est décentralisée. Concrètement la direction de chaque site, avec le support des services HSE locaux, décline la politique environnement et énergie afin de :

- respecter les exigences réglementaires applicables ;
- prévenir les risques de pollution des activités, en particulier dans l'eau, le sol, l'air et rechercher l'amélioration des performances environnementales notamment en réduisant les émissions de gaz à effet de serre ;
- rechercher l'amélioration des performances énergétiques et promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables ;
- promouvoir l'utilisation durable des ressources ;
- réduire le volume des déchets générés et optimiser la valorisation.

Cette politique s'appuie sur une démarche de management environnemental adaptée à chaque entité. Le programme d'amélioration continue des sites de production prend en compte l'analyse des risques et des opportunités. Il est piloté par le comité de direction de chaque site et animé par les responsables environnement locaux.

L'application de la politique et l'efficacité du programme environnemental sont évaluées par des audits internes. Le Groupe a également engagé une démarche volontaire de certification ISO 14001 depuis les années 2000 (date de la première certification du site industriel de Mortain) et depuis 2022, 100% des sites industriels, quelle que soit l'activité et quelle que soit l'implantation dans le monde, sont certifiés ISO 14001.

En complément, des initiatives sont déployées sur l'ensemble des sites afin de mobiliser les collaborateurs et sensibiliser les partenaires pour prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité.

Les salariés des différents sites sont sensibilisés à la protection de l'environnement et aux écogestes (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, signalement des dysfonctionnements, etc.) durant les parcours d'intégrations et les campagnes de sensibilisation régulières.

Enfin, un programme d'exercices de mise en situation d'urgence est mis en œuvre sur chaque site industriel. Chaque site fait également l'objet de veille et d'un programme de contrôle réglementaire en phase avec les lois et mesures applicables dans les domaines concernés.

5.2.

Rejets et nuisances

Dans le cadre de sa politique environnementale, chaque site industriel agit de façon à maîtriser ses risques de pollution. Une analyse des sources de pollution par activité est réalisée, en fonction des processus clés et des risques généraux de l'activité industrielle considérée. Des actions de prévention et de correction sont ensuite mises en œuvre afin de maîtriser les rejets au niveau sol, air et eau de ses installations industrielles.

Outre ces actions, des analyses sont également régulièrement réalisées par des tiers indépendants afin de mesurer les rejets des différents sites industriels (comme la vérification des émissions de fumées au Maroc ou à Romagny, ou l'analyse des rejets d'eau sanitaire au Brésil).

5.2.1.

Anticiper les rejets dans l'eau

Afin de se prémunir des risques de déversement accidentel dans les réseaux d'eau pouvant conduire à une pollution d'eau de surface ou d'installations publiques, des mesures spécifiques sont prises sur les sites.

Par exemple, plusieurs bassins d'orage ont été mis en place pour confiner d'éventuelles eaux d'incendie.

Aucun débordement ou rejet majeur n'a été répertorié.

Une attention particulière est portée à la pollution potentielle des eaux liée aux granulés plastiques industriels (GPI) avec l'installations de filtres sur nos sites, notamment en France et au Danemark.

5.2.2.

Limiter les pollutions des sols

La nature des activités dans le Groupe présente des risques limités de pollution des sols. Les rares produits liquides utilisés (fioul, huile...) sont stockés dans des fosses de rétention adaptées en cas de fuite.

5.2.3.

Limiter les pollutions de l'air

En raison de l'activité du Groupe, les rejets dans l'air sont limités.

Les sites industriels font l'objet d'un suivi strict, les rejets sont suivis localement dans le respect de la législation et vérifiés lors des audits environnementaux.

Une attention particulière est portée sur les émissions de gaz SF6 des différents sites. Celles-ci sont incluses dans le calcul des émissions des gaz à effet de serre.

Des contrôles sont également effectués sur les installations de combustion des sites du Groupe.

Aucun incident n'a été répertorié s'agissant des rejets dans l'air.

5.2.4.

Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre

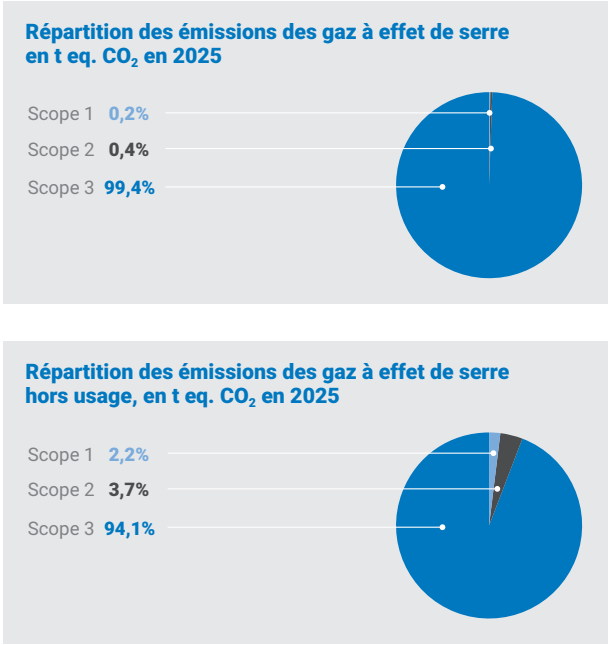
ACOME a pris conscience très tôt de sa responsabilité et a agi afin de mesurer le profil environnemental de ses produits pour évaluer et réduire son empreinte environnementale.

En 2020, ACOME a décidé d'accélérer sa transition carbone et a prévu de le faire par étapes.

Après l'intégration de cet objectif dans le plan stratégique ACOME 2025, nous nous sommes employés à développer et déployer la mesure des émissions de gaz à effet de serre dans l'ensemble des sites du Groupe. Depuis plusieurs années, 100% des sites industriels ACOME mesurent l'émission des gaz à effet de serre scope 1 et 2.

Du fait de la nature des activités du Groupe, les postes d'émission significatifs retenus dans le cadre des scopes 1 et 2 sont les suivants :

- les émissions directes des sources fixes de combustion (scope 1 poste 1) ;
- les émissions directes des sources mobiles à moteur thermique (scope 1 poste 2) ;
- les émissions directes des procédés (scope 1 poste 3) ;
- les émissions directes fugitives (scope 1 poste 4) ;
- les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2 poste 6) ;



En 2025, les émissions GES scope 1 et 2 représentent 24 783 tonnes eq CO2 pour le Groupe.

Des actions locales ciblées sur les émissions directes ont été mises en place. Sur le site industriel de Romagny-Fontenay, par exemple, des optimisations des installations (soupape, collecteur) ou l'installation d'un nouveau poste de distribution électrique HTA basé sur une nouvelle technologie sans gaz SF6 ont permis de réduire les émissions de SF6. Le redémarrage de la chaudière biomasse suite à une importante opération de maintenance début 2025 a également permis de réduire l'utilisation de propane.

Les nouveaux investissements visent également à réduire ou limiter nos consommations électriques et/ou émissions : à Romagny-Fontenay, par exemple, une nouvelle machine de compoundage, mise en service mi-2024, présente une efficacité énergétique supérieure de 50 % par rapport à l'équipement précédent ; en Chine, le nouvel irradiateur installé en 2024 est basé sur une nouvelle technologie et utilise de l'azote au lieu de SF6, ce qui limite significativement les émissions de GES.

Des actions de rénovation des bâtiments (toiture et isolation) sur le site industriel de Lannion en 2024 ont permis à Idea Optical de poursuivre la diminution des émissions scope 1 et 2.

Dans un contexte d'urgence climatique et de renforcement des exigences réglementaires, le Groupe ACOME a réalisé en 2025, sur la base des données 2024 son premier

Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) à l'échelle du Groupe, couvrant l'ensemble des scopes 1, 2 et 3, conformément à la méthodologie du GHG Protocol. Un 2^e BEGES vient d'être calculé sur la base des données 2025. Ce bilan constitue une étape structurante dans la stratégie de décarbonation du Groupe et vise à objectiver ses impacts climatiques afin de définir des leviers d'action pertinents et mesurables.

Périmètre et méthodologie

Le BEGES porte sur l'année de reporting 2025, correspondant aux données collectées sur l'exercice 2025, et couvre l'ensemble des entités industrielles et commerciales du Groupe ACOME en France, au Maroc, en Chine, au Brésil, ainsi que les entités Lynddahl Telecom et Idea Optical. Certaines entités ne disposant pas de données complètes ont été exclues du périmètre, conformément aux règles méthodologiques en vigueur.

Les calculs ont été réalisés à l'aide de la plateforme Toovalu Impact, sur la base des facteurs d'émissions actualisés de l'ADEME et de facteurs d'émissions de matières premières en données primaire obtenues suite au lancement de la démarche d'achats responsables. Les hypothèses de calcul ont été renforcées en intégrant notamment les mix fournisseurs des principales matières premières (cuivre, aluminium, polymères, fibre optique, aramide) et en affinant les hypothèses relatives à la phase d'utilisation des produits vendus, identifiée comme un enjeu majeur pour le Groupe.

Résultats globaux du BEGES Groupe

Les émissions totales de gaz à effet de serre du Groupe ACOME pour l'année 2025 s'élèvent 3937 ktCO₂e (scopes 1, 2 et 3 confondus). L'analyse met en évidence une forte prédominance des émissions indirectes liées à l'utilisation des produits vendus, qui représentent environ 90 % des émissions totales du Groupe.

Une part très significative de l'empreinte carbone du Groupe est donc liée à l'utilisation des produits vendus, en particulier pour les activités de câbles automobiles. Ces émissions sont principalement dues à l'effet Joule, phénomène physique par lequel le passage du courant électrique dans un conducteur engendre des pertes d'énergie sous forme de chaleur lors du transport de l'électricité. Les émissions associées correspondent ainsi à l'énergie supplémentaire qui doit être produite en amont pour compenser ces pertes.

En tant que composants passifs, les câbles ne génèrent pas directement de consommation d'énergie ni d'émissions de gaz à effet de serre lors de leur utilisation. Les marges de manœuvre directes du Groupe pour réduire ces émissions sont donc limitées, celles-ci dépendant avant tout des conditions d'usage des produits, du type de motorisation des véhicules et du mix de production d'électricité des pays dans lesquels ils sont utilisés.

La réduction de ces émissions reposera principalement sur des évolutions structurelles des usages, en particulier :

- la bascule progressive des ventes de véhicules thermiques vers des véhicules électriques, plus efficaces sur la durée de vie,
- la décarbonation des mix électriques, permettant de réduire l'empreinte carbone de l'électricité transportée et utilisée.

Afin de mieux identifier les leviers d'action opérationnels directement maîtrisables par l'entreprise, une analyse complémentaire a été menée hors phase d'usage des produits. Dans ce périmètre restreint, les émissions du Groupe s'élèvent 420 ktCO₂e, avec une répartition dominée par :

- les achats de matières premières, premier poste d'émissions,
- les émissions liées au transport, en particulier pour les filiales internationales,
- les consommations énergétiques, dont l'impact varie fortement selon les mix électriques locaux.

Analyse par typologie d'entités

L'analyse détaillée par entité met en évidence des profils carbone contrastés selon la nature des activités. Pour les sites producteurs de câbles (France, Maroc, Chine, Brésil), l'empreinte carbone est très majoritairement liée à la phase d'utilisation des produits, avec une contribution comprise entre 82% et 96% des émissions totales. À l'inverse, pour les entités ne produisant pas de câbles (Lynddahl Telecom, ACOME Idea Optical), les émissions sont principalement liées aux achats de produits et de matières premières, ainsi qu'au transport.

L'exclusion de la phase d'usage permet ainsi de faire ressortir des leviers d'action opérationnels directs, notamment sur la politique d'achats responsables et l'optimisation logistique.

Concernant la politique achats responsables, une campagne de sensibilisation a été lancée en 2025 avec les

fournisseurs d'ACOME SA représentant 80% des émissions carbone liées aux achats de bien (cf 2-une chaine de valeur durable). Des actions sont également menées au niveau d'Idea Optical et d'ACOME Wuhan avant une généralisation en 2026.

Afin de réduire les émissions de transport aval, le site de Mortain s'est engagé en 2022 dans le dispositif Frêt 21 du programme EVE (Engagement Volontaire pour l'Environnement) porté par l'ADEME et des organisations professionnelles. Un plan d'action avec des objectifs de réduction de plus de 5% des émissions liées aux transports sur trois ans a été présenté et validé par la commission nationale FRET 21 en juillet 2022. La cible était une réduction de 118 tonnes eq. CO₂ en 2024 suite à 4 actions (gerber des palettes à destination de l'Allemagne, utiliser des conteneurs 45 ou pallet wide, travailler avec des transporteurs engagés dans la démarche de réductions des émissions et augmenter la mise en œuvre de tournée de livraison pour plusieurs clients).

En 2024, ces actions ont permis de réaliser un gain de 91 tonnes équivalent CO₂, légèrement en-dessous de l'objectif de gain de 118 tonnes fixé pour 2024. La trajectoire est supérieure à l'attendu avec une baisse de 6.5% pour un objectif de 5% mais la baisse des volumes expédiés en 2024 n'a pas permis l'atteinte des 118 tonnes.

L'utilisation de bio-carburants pour les transports entre notre site industriel de Romagny-Fontenay et notre stock déporté à Parigny a également permis d'économiser près de 19 tonnes de GES.

Le Groupe encourage d'autre part les mobilités douces dans les déplacements domicile – bureau via la pratique du co-voiturage par l'intermédiaire de l'application BlaBla-Car Daily pour Idea Optical ou Rézo-Pouce pour ACOME Mortain. L'utilisation du vélo est également encouragée. Le site de Mortain a construit des abris sécurisés lors de l'aménagement du site en 2022-2023. Des pistes cyclables, installées par la communauté d'agglomération, rejoignent désormais le site industriel et permettent un déplacement serein. Le bureau commercial en Allemagne a de son côté fourni des vélos électriques à ses employés en utilisant le programme d'incitation gouvernemental.

Évolution temporelle et trajectoire de décarbonation

L'analyse de l'évolution des émissions d'ACOME SA entre 2022 et 2025 montre une réduction des émissions sur

la quasi-totalité des postes des scope 1 et 2, traduisant l'efficacité des actions engagées sur les consommations d'énergie et les procédés industriels.

Les émissions sur les postes majeurs du scope 3 sont par contre en hausse vs 2024 du fait de l'augmentation des ventes automobiles sur l'ensemble de nos marchés suite à prise de parts de marché. Des hausses de capacité de production (avec un impact en particulier sur les postes transports et achats ainsi que sur l'usage des produits vendus qui demeure le principal défi de décarbonation du Groupe.) pour les sites de Romagny-Fontenay, ACOME do Brazil et ACOME Maroc ont accompagné l'évolution de nos ventes 2025 et auront encore un impact sensible en 2026. L'ensemble des actions menées ces dernières années (éco-conception et achats responsables) ne permet malheureusement pas de compenser ces hausses et de rester sur une trajectoire compatible avec nos ambitions climatiques et nos engagements avec l'initiative Science Based Targets (SBTi).

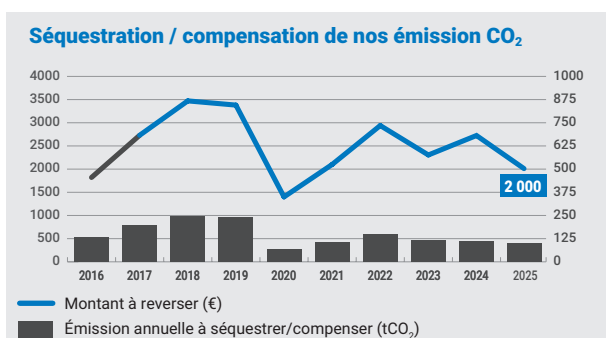
Hors phase d'usage, le retour sur cette trajectoire nécessitera un renforcement des actions d'éco conception, en particulier liées à l'utilisation de matières premières moins carbonées et de réduction des émissions liées au transport aval.

5.2.5. Développer les puits de carbone

Depuis 2009, ACOME a contribué à mettre en œuvre des puits de carbone en Normandie. Membre fondateur de Normandie Forêver, chaque année ACOME subventionne le reboisement de plusieurs chantiers.

Concrètement, les financements climat direct d'ACOME en faveur de Normandie Forêver et hors de sa chaîne de valeur ont permis la séquestration de plus de 1450 tonnes équivalent CO₂ depuis 2016 en reboisant plus de 10 hectares sur différentes parcelles en Normandie.

Séquestration partenariat Normandie FORÊVER avec un financement à hauteur de 20€/tonne de CO ₂							
Émissions CO ₂	Unité	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Émission CO ₂ contrat effacement électricité	t	0	14	33	17	18	5
Émission CO ₂ véhicules ACOME (y compris location longue durée / hors chariots)	t	20	14	11	13	16	19
Émission CO ₂ des déplacements professionnels (frais km note de frais)	t	50	77	103	85	75	76
Émission annuelle à séquestrer/compenser	t CO ₂	70	105	147	115	109	100
Montant de la tonne de CO ₂ compensée	€/t CO ₂	20	20	20	20	20	25
Montant à reverser	€	1400	2100	2940	2305	2176	2005



Cette démarche est également déployée dans nos filiales notamment au Maroc où des oliviers ont été plantés aux abords de l'usine.

5.2.6.

Maîtriser les autres rejets et nuisances

Les nuisances sonores font également parties des préoccupations d'ACOME. Ce critère est pris en compte lors de l'achat d'équipements industriels. Les niveaux sonores sont périodiquement vérifiés et des mesures sont faites en limite de propriété. Pour chaque site, des solutions appropriées ont été adoptées : sensibilisation, port d'équipements individuels de protection, insonorisation grâce au confinement des machines.

Aucune plainte officielle n'a été répertoriée sur le sujet. Concernant les nuisances olfactives, elles sont considérées comme non-significatives au vu des activités du Groupe et nous n'avons pas connaissance de plainte répertoriée sur ce sujet.

L'aspect rejet et nuisances est également pris en compte et anticipé dans les achats de matériel et leur utilisation. Par exemple, des actions de collecte et recyclage des cartouches d'encre vides sont mises en œuvre sur les différents sites industriels et filiales commerciales du Groupe. Au Maroc, des instructions ont également été mises en œuvre pour promouvoir la réutilisation des équipements informatiques et leur entretien a été optimisé afin de prolonger leur durabilité.

5.3.

Consommations d'énergie

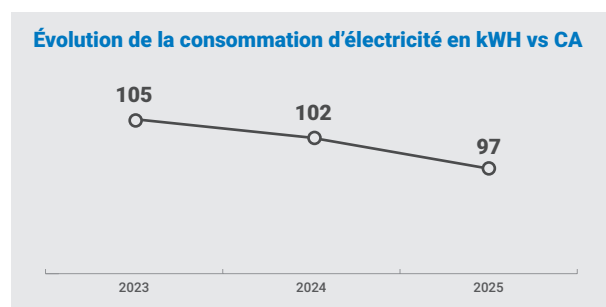
La gestion de l'énergie est une préoccupation majeure d'ACOME, notamment parce que l'énergie représente un important poste de coûts. C'est pourquoi, dès la conception des process de fabrication, les cahiers des charges

des nouveaux équipements intègrent une exigence sur la performance énergétique. Des actions d'amélioration concrètes de la consommation d'électricité ont été mises en place. À Romagny-Fontenay, la systématisation de l'usage de moteurs à haut rendement sur les nouveaux équipements installés a permis de réaliser des gains de 10% sur la consommation électrique pour les moteurs d'une puissance entre 1 et 10 kwatt. La mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC) afin de superviser et piloter de manière centralisée certains équipements techniques permet d'optimiser le fonctionnement des installations et de mieux maîtriser les consommations énergétiques. Nous avons ainsi pu diminuer la puissance de l'abonnement électrique ou le talon énergétique qui, durant l'été 2025, a baissé de 16% par rapport à l'été 2024.

Le déploiement d'éclairage LED s'est poursuivi dans les différents sites du Groupe. Des solutions d'alimentation électrique et d'éclairage par zone sont également en cours sur les différents sites afin d'éviter une consommation d'énergie sur des zones inactives.

Des campagnes de sensibilisation du personnel sont également menées. Au Maroc, les éco-gestes avant de quitter son poste de travail sont valorisés. Au Brésil, les économiseurs d'écran sont utilisés comme outils de sensibilisation.

Le ratio consommation d'énergie / chiffre d'affaires est en baisse significative depuis plusieurs années (97 kwh/k€ en 2025 contre 102 en 2024 et 115 en 2019)

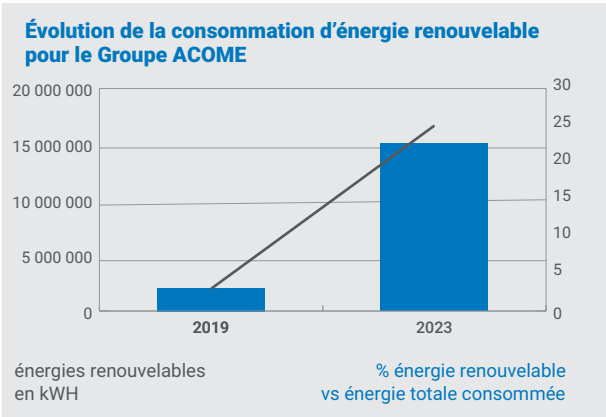


En complément de ces démarches, le Groupe met en place des solutions permettant d'utiliser de l'énergie renouvelable sur les différents sites industriels : au Maroc, l'énergie solaire est utilisée pour le chauffage d'eau dans les locaux extérieurs sanitaires. Le site de Wuhan a mis en place des éclairages alimentés par des panneaux photo-voltaïques. Le site de Romagny-Fontenay utilise l'énergie issue de 3 pompes à chaleur et de la chaudière

à biomasse pour chauffer une partie des bâtiments administratifs et industriels. De même, des panneaux photovoltaïques sur les toitures du site industriel WAT1 de WUHAN entrés en service en juillet 2025, couvrent désormais 15% des besoins en électricité du site et vont permettre une réduction des émissions de CO2 de plus de 700 tonnes par an.

Le Brésil a passé un contrat d’approvisionnement en énergie renouvelable lui permettant d’être approvisionné pratiquement à 100% en énergie renouvelable jusqu’en 2025. 100% de l’électricité consommée par Lynddahl Telecom est également d’origine renouvelable.

En 2025, les énergies renouvelables représentent 25 % de la consommation énergétique de nos sites industriels, dont 3 % issus de productions internes (panneaux photovoltaïques et biomasse).



5.4. **Utilisation durable des ressources et gestion des déchets**

Les actions de réduction des consommations de matières premières se sont poursuivies en 2025, avec des actions particulières sur l’optimisation des emballages ainsi que des actions de récupération des tourets vides ou encore le déploiement de tourets plastiques recyclés réutilisables. Dans une logique d’économie circulaire et de réduction des déchets, le Groupe a mis en place, en collaboration avec ses fournisseurs et ses clients, des dispositifs de reprise et de réutilisation de tourets vides.

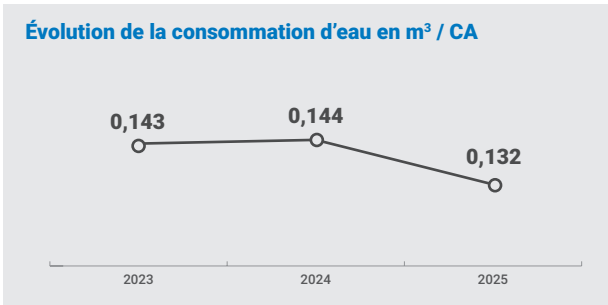
À Romagny-Fontenay, cette démarche concerne notamment les bobines de fibre optique et les tourets de FRP avec nos fournisseurs. Par ailleurs, la rotation de tourets

bois cerclés métal existe avec certains clients depuis de nombreuses années alors que celle de tourets plastiques réutilisables déployés pour les câbles « drop » est en cours de mise en place. Les emballages fournisseurs non réutilisables sont valorisés énergétiquement dans notre chaudière à biomasse pour chauffer les ateliers. Côté Lynddahl Telecom, les tourets sont la propriété de l’entreprise qui en organise la collecte sur les sites clients après installation des conduites, les répare pour réutilisation ou valorise énergétiquement ceux trop endommagés. L’ensemble des sites automobile (France, Chine, Maroc et Brésil) a mis en place un système de collecte des bobines pour réutilisation.

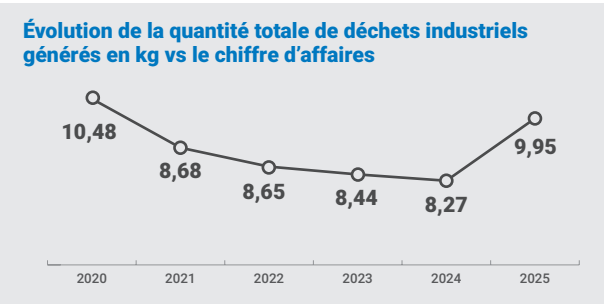
Ces initiatives permettent de limiter l’usage de supports à usage unique, d’optimiser les flux logistiques et de réduire l’empreinte environnementale associée aux emballages. Nous développons également l’utilisation de tourets/bobines recyclables à base de plastique recyclé. C’est le cas de nos bobines pour l’automobile sur l’ensemble de nos sites, des tourets plastiques utilisés pour les câbles optiques drop ainsi que pour les câbles LAN cuivre en remplacement progressif de tourets en contreplaqué. Nous avons pour objectif de ne plus approvisionner de tourets en contreplaqué d’ici 2030.

En 2024, Idea Optical a mis en service une machine pour transformer les déchets cartons en matelas de cartons pour caler des produits fragiles et remplacer ainsi les papiers bulle, doulines,... c’est-à-dire le plastique à usage unique. Une machine similaire a été mise en place en 2025 à Romagny-Fontenay

La consommation d’eau industrielle (eau en circuit fermée dédiée à l’application industrielle) est favorisée dans tous les sites industriels du Groupe afin d’économiser la consommation d’eau de ville. En 2025, 74% de la consommation d’eau du Groupe était de l’eau industrielle. Le ratio consommation d’eau vs chiffre d’affaires est en amélioration en 2025.



Des plans d’actions sont aussi déployés localement sur les sites industriels afin de réduire les déchets de production. Par exemple, sur le site industriel de Mortain, la performance et l’amélioration des taux de déchets est pilotée dans les rituels du système de management de la performance par unité de production. Sur les sites automobile, les plans de production sont adaptés pour limiter les changements de couleurs. Chez Lynddahl Telecom, des bonus sont payés aux opérateurs en fonction de l’atteinte de taux de déchets mensuels par équipe de production. Grâce à différents partenariats avec les filières de valorisation et de traitement des déchets, 88% des déchets industriels générés au niveau du Groupe en 2025 ont été valorisés. Chez Lynddahl Telecom, par exemple, tous les déchets de conduite sont broyés et soit réutilisés en production soit vendus pour recyclage. Au Brésil et au Maroc, nous séparons les déchets de cuivre de l’isolant PE fin de valoriser plus facilement les composants. Une surveillance de nos prestataires s’occupant du traitement de nos déchets est également pilotée dans nos filiales. Par exemple dans notre filiale au Brésil, l’attribution des marchés est faite à des entreprises au minimum certifiées ISO14001 et disposant d’autorisations environnementales délivrées par l’agence gouvernementale brésilienne. Ce point fait d’ailleurs partie du label “Climate Parana” délivré à ACOME do Brasil depuis 2019. Chaque année, Idea Optical fait un don d’inventus ou de produits obsolètes à des écoles et à des organismes de formation. Ces actions évitent une destruction de ces produits et bénéficient à la formation des futurs techniciens qui auront en charge la construction et/ou l’entretien du réseau très haut débit.



La hausse sensible de l’indicateur ‘déchets industriels générés en kg vs chiffre d’affaires est essentiellement liée à l’intégration dans le reporting 2025 de Lynddahl Telecom. Un suivi des consommations (énergie, fuel, gaz, bois) et

des déchets est en place et l’analyse est réalisée lors des comités de pilotage et des revues de direction.

5.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité sur nos sites industriels

En complément des actions d’optimisation de l’utilisation des ressources, le Groupe anticipe les changements climatiques et participe à la préservation de la biodiversité. Les implantations industrielles du Groupe intègrent plus de 20 hectares d’espaces verts ou de zones humides, ce qui représente 35% de la superficie totale des sites. Ces espaces permettent de préserver la biodiversité.



ACOME SA s’est aussi engagée depuis 2013 dans la préservation de la biodiversité sur les terres normandes. L’entreprise est à l’origine d’un mécanisme de séquestration carbone local afin de réduire l’empreinte environnementale de son activité industrielle en Normandie. L’association Normandie Forêver, dont ACOME est l’un des membres fondateurs, propose une solution de séquestration du CO2 par le reboisement de parcelles pauvres. Des initiatives sont également réalisées dans les filiales. Au Maroc par exemple, des collaborateurs volontaires ont planté des arbres fruitiers autour de l’entreprise. En plus de l’aspect environnemental, il y a également une notion sociale dans cette action (donner des fruits aux personnes en difficulté). Enfin, les impacts sur la biodiversité sont pris en compte dans le cadre des projets d’infrastructures. Par exemple, sur le site industriel de Mortain, les zones humides ont été prises en compte dans le tracé des nouveaux flux de circulation et le nouvel aménagement des parkings. Des travaux ont également été réalisés dans le cadre du programme Echinops pour renaturer un ruisseau sur le site industriel de Mortain en 2022 et 2023.

6. Une offre responsable à l'écoute de nos clients et partenaires

La politique recherche, innovation et développement (RID) du Groupe vise à répondre aux enjeux de la mobilité connectée dans une logique responsable et durable, afin d'optimiser la connectivité partout, tout le temps, avec un débit et une latence appropriés à l'usage tout en prenant en compte l'environnement et le bien-être.

L'innovation contribue à améliorer la compétitivité et les performances environnementales du Groupe ACOME. Une attention particulière est portée à la réduction des déchets, au recyclage des matières premières et à l'utilisation de matières premières recyclées (en particulier le cuivre) afin d'améliorer l'empreinte environnementale de l'entreprise et les coûts.

6.1. Écoconception

Pour concevoir et développer de nouveaux produits, ACOME a recours à l'écoconception et aux analyses de cycle de vie (ACV) – lorsque cela est applicable – afin de favoriser les choix et orientations technologiques ayant la plus faible empreinte environnementale.

Ce sont plus de 100 PEP (Profil Environnemental Produit) couvrant au moins 645 références produits qui ont été rédigés depuis 2009.

Ces PEP sont ensuite enregistrés auprès de l'association PEP ECOPASSPORT® qui atteste leur conformité aux règles et standards internationaux pour une période de cinq ans.

ACOME publie également chaque année l'empreinte carbone de ses produits au travers des Écobilans. Ces évaluations s'appuient sur des méthodologies reconnues, notamment le cadre PEP Ecopassport et la norme internationale ISO 14067. Près de 700 Eco-bilans (déclaration environnementale produit monocritère) couvrant près de 700 références produits ont également été rédigés/mis à jour en 2025.

Proactive dans cette démarche, ACOME réalise également un travail de communication et d'information visant à favoriser une prise de conscience.

Pratiquée depuis 2006, cette démarche est valorisée auprès des marchés et des clients sensibles aux enjeux environnementaux.

Depuis plus de dix ans, l'analyse du cycle de vie des

produits développés et vendus par le Groupe fait partie des compétences maîtrisées en interne.

Plus de 50% des articles fabriqués à Romagny Fontenay sont désormais couverts par une analyse de cycle de vie sous forme de PEP ou d'Ecobilan.

Historiquement tirée par les activités bâtiment et télécom, l'éco-conception rencontre à présent un intérêt grandissant étendu à l'ensemble des activités du Groupe ACOME, y compris pour l'activité automobile où des réflexions et interrogations des clients sur l'économie circulaire font l'objet de sessions d'échanges techniques dédiées.

Afin de répondre à ces tendances de fond, les travaux de R&D s'intensifient non seulement sur des matières polymères recyclées à intégrer dans la conception des câbles, mais aussi sur les matières métalliques recyclées, dont, en priorité, le cuivre.

6.2. Offre produits et services écoresponsables

Plusieurs axes sont explorés, certains déjà adoptés au niveau du Groupe :

- les différentes méthodes de recyclage de matériaux polymères, issus des purges inhérentes à la fabrication des câbles et solutions ;
- les différentes méthodes de recyclage et l'utilisation de cuivre recyclé dans les câbles et solutions ; nos câbles fabriqués en EMEA ont ainsi contenu en 2025, en mass balance, un taux proche de 20% de cuivre recyclé sur le site de Romagny-Fontenay et de 10% sur le site de Tanger. L'objectif fixé par le Groupe pour ces deux sites est d'atteindre 50% de cuivre recyclé en 2030.
- l'utilisation de polymères issus de matières biosourcées comme alternatives aux matériaux issus de matières fossiles ;
- l'utilisation de composants recyclés incorporés dans les formulations des matériaux ;
- les solutions reposant sur l'utilisation de QR Code et de solutions applicatives qui permettent :
- d'améliorer l'efficacité du transport des câbles vers les clients, réduisant ainsi le nombre de kilomètres parcourus et l'empreinte carbone globale du Groupe ;
- de réduire les déchets associés aux longueurs courtes via une meilleure gestion de l'état du stock en temps réel ;

- de favoriser la collecte et le recyclage des tournées via une meilleure connaissance de leur état et géolocalisation.
- La réduction de l'empreinte environnementale des contenants (tourets, couronnes...).

ACOME poursuit les développements de ses gammes de produits ayant un impact environnemental réduit et optimisé ainsi que de conditionnements permettant de réduire l'impact carbone sur les chantiers (études de conditionnements, réutilisation de tourets cerclés...).

Dans l'automobile, pour réduire le poids des véhicules et ainsi leur consommation d'énergie, ACOME développe des câbles plus fins et plus légers. Par exemple, la conception de câbles avec un diamètre réduit de 0,18 mm à 0,15 mm a permis d'économiser entre 12 et 22 kg par kilomètre de câble produit.

En France, le secteur du bâtiment représente 44% de la consommation d'énergie et près de 25% des émissions de gaz à effet de serre. La réglementation environnementale a évolué en 2020 (RE 2020), renforçant le besoin en solutions écoresponsables. Elle repose sur deux piliers : d'une part la généralisation des bâtiments à énergie positive, c'est-à-dire produisant davantage d'énergie qu'ils n'en consomment, et d'autre part le déploiement de bâtiments à faible empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie, depuis leur conception jusqu'à leur démolition. Ce deuxième point implique que les matériaux intégrés au bâtiment présentent eux-mêmes, sur tout leur cycle de vie, à la fois de faibles émissions de gaz à effet de serre, une forte recyclabilité et/ou le recours à des matériaux bio-sourcés. C'est naturellement que le centre de recherche et de technologies du Groupe oriente ses travaux sur la performance des matériaux et leur recyclabilité : matériaux métalliques (cuivre, alliages et aluminium pour les applications automobiles), formulation des compounds ou mélanges et les nouveaux matériaux isolants.

L'allègement des câbles, la miniaturisation des composants ou la recyclabilité des matériaux utilisés sont autant de domaines investis par l'entreprise pour réduire l'empreinte carbone des systèmes de câblage qu'elle conçoit et produit et ainsi contribuer à la réduction des impacts environnementaux à son échelle.

L'entreprise est capable d'apporter de la technologie, un

savoir-faire et de la valeur ajoutée. Son empreinte industrielle s'étend sur quatre continents pour accompagner le développement de ses clients au plus près de leurs sites de production et optimiser les transports et le remplissage des camions. Tous les projets ont un objectif commun : améliorer le service rendu aux clients tout en optimisant les performances industrielles et économiques dans une vision écoresponsable.

6.3.

Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone

ACOME agit de manière constante pour réduire l'impact environnemental de ses produits.

L'innovation est au cœur de notre stratégie pour contribuer à relever les défis environnementaux qui s'imposent à notre écosystème. La recherche de nouveaux matériaux biosourcés, le développement d'isolants zéro halogène, la recyclabilité des câbles, l'économie de ressources naturelles et l'optimisation de la logistique en sont les principaux leviers.

Nous travaillons pour cela en partenariat étroit avec nos principaux clients.

Exemples concrets, cas d'usages et perspectives :

La recherche sur les matériaux, au service de la transition carbone

La recherche sur les matériaux (métaux et polymères) est un domaine d'excellence du Groupe. Le centre de recherche et de technologies oriente ses travaux sur la processabilité et la performance des matériaux mais aussi sur leur recyclabilité et sur la formulation de nouveaux plastiques ou alliages. L'expertise des matériaux est mise au service des clients pour répondre aux exigences techniques et environnementales les plus élevées.

Inventer les matériaux de demain

Et pourquoi ne pas exploiter la ressource que représentent les bouteilles d'eau en plastique ?

La R&D d'ACOME explore la piste du polyéthylène téréphtalate (PET). Les équipes valident une nouvelle formulation d'alliage polymérique à base de bouteilles d'eau recyclées. Cette formulation pourrait donner lieu à la création d'une

nouvelle gamme de câbles automobiles, dans un matériau totalement inédit. Le réemploi d'une matière plastique déjà fabriquée donnerait à ces câbles une grande valeur environnementale. ACOME a reçu le Trophée Nouveaux Matériaux 2025 de l'Usine Nouvelle pour cette alternative responsable aux isolants automobiles permettant 53% de réduction d'émissions de CO₂.

Utiliser des matériaux biosourcés reste une source d'inspiration pour les chercheurs d'ACOME. Les essais visant à utiliser des matières naturelles pour les renforts mécaniques de câbles optiques n'ont pas donné les résultats escomptés. Le lin – fibre végétale produite localement – présentait sur le papier des caractéristiques avantageuses en terme de résistance. Mais le défi était d'obtenir une qualité constante. Intégrer des matières biosourcées ou régénérées dans un produit aussi technique qu'un câble optique n'est pas si simple.

FTTH : une empreinte carbone réduite de 30% avec les nouveaux câbles drop et Nanomodule et de 48% avec le nouveau MBEO (Micro-Boîtier Étanche Optique)

En 2020, ACOME a lancé son nouveau câble de raccordement "Drop", l'UNB1627, qui permet la liaison optique entre le point de branchement extérieur et le boîtier de raccordement de l'abonné. Le diamètre du câble a été réduit – ce qui diminue la quantité de matière carbonée utilisée – tout en conservant la même robustesse et la même performance de transmission que la version précédente. L'empreinte carbone de ce produit innovant est réduite de 30%. En 2023, ACOME a mis sur le marché le câble Nanomodule, une technologie de rupture pour faire baisser l'empreinte environnementale des câbles à fibre optique. Cette technologie, développée et brevetée par ACOME, offre des avantages significatifs :

- Réduction des matériaux plastiques : la technologie remplace un sous tubage à base de matériaux plastiques par un simple fil textile. De plus, avec une densité de fibre augmentée de 80 à 100%, un seul câble ULW peut maintenant être installé là où deux étaient nécessaires.
- Réduction de l'impact carbone Produit : les câbles ULW à Nanomodules permettent de réduire l'empreinte carbone de 20 à 30% par rapport aux structures de câbles traditionnelles, selon les contenances et les configurations comparées.

- Réduction de l'impact Carbone pour l'opérateur : avec la mise en œuvre du produit, dans un cas d'usage défini avec l'opérateur, il a été calculé que cette technologie faisait économiser 15kg CO₂ par km de câble déployé
- Réduction de déchets polluants : la technologie élimine le gel présent dans les structures traditionnelles. En conséquence, les solvants et les lingettes utilisés pour nettoyer les fibres ne sont plus nécessaires.

La technologie brevetée apporte aussi des gains économiques substantiels. Elle a ainsi été reconnue par le secteur, finaliste dans 3 concours d'innovation, dont une récompense de la meilleure innovation à INCA (Angleterre) en Novembre 2024.

En 2025, une nouvelle gamme de câbles LAN optiques à tenue au feu B2ca intégrant cette structure innovante a été mise sur le marché.

Le Groupe développe également l'utilisation de fibres optiques de 200 microns en substitution des fibres 250 microns. Cette évolution permet de réduire le diamètre et le poids des câbles, entraînant une diminution des volumes transportés et des coûts logistiques associés. Elle contribue également à la réduction de l'empreinte carbone des produits, les câbles intégrant moins de matière première tout au long de leur cycle de vie.

Côté matériel de raccordement d'Idea Optical, l'utilisation de matières recyclées pour la conception des différentes pièces du boîtier, la suppression des emballages individuels plastiques ainsi que le conditionnement en carton par lots de 12 ont permis de réduire l'empreinte carbone du MBEO de 48%. Les tiroirs fabriqués avec de la matière plastique recyclée ont représenté près de 8% en poids de l'ensemble des tiroirs en plastique livrés en 2025. 5 nouvelles études ont été clôturées en 2025 pour remplacer sur différents types de composants les matières plastiques vierges par des matières recyclées.

En complément, des travaux sont menés avec nos clients pour limiter la quantité de packaging et aussi, lorsque c'est possible, avoir recours à des matières recyclées pour les contenants afin d'en limiter l'empreinte carbone.

7. Indicateurs extra-financiers

Informations sociales

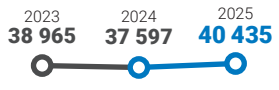
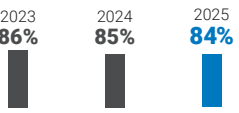
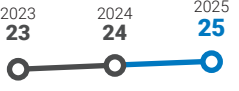
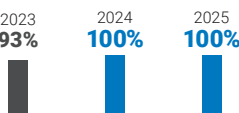
Données consolidées du Groupe ACOME

Effectif total	Effectif moyen proratisé (CDI + CDD & intérim de surcroît)	2025	1 607	2025 1 607 2024 1 586
		2024	1 586	
		2023	1 701	
La répartition des salariés par sexe	Hommes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2025	1 268	2024 1 247 2025 1 268 2024 335 2025 340
		2024	1 247	
		2023	1 314	
	Femmes (nombre en moyenne proratisée, CDI + CDD & intérim de surcroît)	2025	340	
		2024	335	
		2023	386	
	Index diversité ACOME SA (sites de Paris et Romagny)	2025	91	
		2024	92	
		2023	87	
Emploi de travailleurs issus de minorités et/ou de travailleurs vulnérables	Nombre de travailleurs issus de minorités et / ou de travailleurs vulnérables (sur site industriel, soit directement ou indirectement par la sous-traitance à des organismes spécialisés)	2025	114	2023 99 2024 122 2025 114
		2024	122	
		2023	99	
Les embauches (nombre de contrats dans l'année)	Contrats à durée indéterminée (> 3 ans pour la Chine)	2025	81	2025 CDI 81 CDD 122 2024 CDI 50 CDD 101
		2024	50	
		2023	60	
	Contrats à durée déterminée (< 3 ans pour la Chine)	2025	122	
		2024	101	
		2023	75	
Départs (nombre de contrats dans l'année)	Personnel ACOME	2025	126	2023 131 2024 145 2025 126
		2024	145	
		2023	131	
Qualité de vie au travail	Taux d'absentéisme Groupe (motif maladie CDI)	2025	3,43%	2023 3,06% 2024 3,09% 2025 3,43% 2023 6,12% 2024 6,52% 2025 6,94%
		2024	3,09%	
		2023	3,06%	
	Turn-over Groupe [(nombre d'entrée + nombre de sortie)/2]/(Effectif annuel – CDI présent le 31 décembre de l'année n-1)	2025	6,94%	
		2024	6,52%	
		2023	6,12%	

Les apprentis et les contrats de professionalisation ne sont pas comptabilisés.

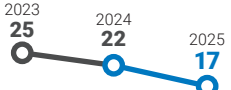
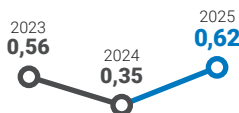
Formation

Données consolidées du Groupe ACOME

Les politiques mises en œuvre en matière de formation	Nombre total d'heures de formation	2025	40 435	
		2024	37 597	
		2023	38 965	
	% d'heures de formation en présentiel	2025	84%	
		2024	85%	
		2023	86%	
	Nombre moyen d'heures de formation par personne	2025	25	
		2024	24	
		2023	23	
	% de l'effectif ayant reçu au moins une formation dans l'année	2025	100%	
		2024	100%	
		2023	93%	

Santé et sécurité

Données consolidées du Groupe ACOME

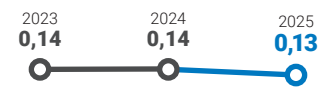
Santé et sécurité	Nombre d'accidents avec arrêt (personnel ACOME)	2025	17	
		2024	22	
		2023	25	
	TF1 Taux de fréquence accident avec arrêt personnel ACOME tf1= (nombre d'accidents de travail avec arrêt * 1 000 000) / nombre heures travaillées personnel ACOME	2025	6,30	
		2024	8,98	
		2023	9,69	
	Taux de fréquence total TF2' accidents avec et sans arrêt personnel ACOME et hors ACOME TF2'= (nombre d'accidents de travail avec et sans arrêt personnel ACOME et personnel externe) * 1 000 000 / (nombre heures travaillées personnel ACOME et personnel externe)	2025	10,93	
		2024	14,23	
		2023	15,35	
	Taux de gravité des accidents avec arrêt personnel ACOME tg= (nombre jours d'arrêts * 1000) / nombre heures travaillées	2025	0,62	
		2024	0,35	
		2023	0,56	

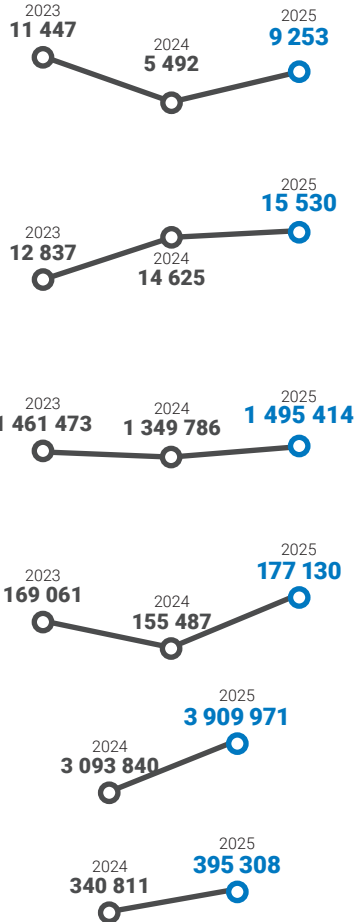
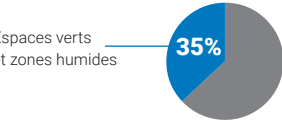
7. Indicateurs extra-financiers

Informations environnementales

Utilisation durable des ressources

Données consolidées du Groupe ACOME

La consommation d'eau	Ratio consommation d'eau (m³) vs chiffre d'affaires	2025	0,13	
		2024	0,14	
		2023	0,14	
	Eau de ville (m³)	2025	21 411	
		2024	17 864	
		2023	19 163	
	Eau industrielle (m³)	2025	61 721	
		2024	59 148	
		2023	60 947	
Gestion des déchets industriels	Quantité totale de déchets industriels générés en kg vs chiffre d'affaires	2025	10,0	
		2024	8,3	
		2023	8,4	
	Quantité totale de déchets industriels DID générés en kg vs chiffre d'affaires	2025	0,89	
		2024	0,74	
		2023	0,99	
	% de déchets industriels valorisés	2025	87%	
		2024	80%	
		2023	80%	
La consommation de matières premières Données consolidées pour les sites industriels ACOME.	Quantité déchets cuivre (en tonnes)	2025	1 897	
		2024	1 533	
		2023	1 379	
	Quantité déchets plastique (en tonnes)	2025	2 719	
		2024	1 117	
		2023	1 111	

La consommation d'énergie et le recours aux énergies renouvelables	Consommation d'électricité en KWH vs chiffre d'affaires	2025	97	
		2024	102	
		2023	105	
	Consommation d'électricité totale (kwh)	2025	61 516 108	
		2024	54 583 659	
		2023	58 427 261	
	Énergies renouvelables en KWH (énergie produite uniquement, n'est pas prise en compte l'énergie renouvelable achetée)	2025	15 623 193	
		2024	6 275 080	
		2023	6 263 060	
Changement climatique & biodiversité	Quantité de Gaz à effet de serre scope 1 (émissions directes) en tonnes eqCO ₂ * données consolidées pour les sites industriels ACOME	2025	9 253	 
		2024	5 492	
		2023	11 447	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 2, (émissions indirectes associées à l'énergie) en tonnes eqCO ₂ * données consolidées pour les sites industriels ACOME	2025	15 530	
		2024	14 625	
		2023	12 837	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 en tonnes eqCO ₂ * évaluation sur l'ensemble des postes d'émission du scope 3 pour le site industriel de Mortain	2025	1 495 414	
		2024	1 349 786	
		2023	1 461 473	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 en tonnes eqCO ₂ * évaluation sur l'ensemble des postes d'émission du scope 3 hors usage pour le site industriel de Mortain	2025	177 130	
		2024	155 487	
		2023	169 061	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 en tonnes eqCO ₂ * évaluation sur l'ensemble des postes d'émission du scope 3 pour les sites industriels ACOME	2025	3 909 971	
		2024	3 093 840	
	Quantité de Gaz à effet de serre scope 3 en tonnes eqCO ₂ * évaluation sur l'ensemble des postes d'émission du scope 3 hors usage pour les sites industriels ACOME	2025	395 308	
		2024	340 811	
	Superficie totale des sites ACOME en m ²	2025	590 475	
	Superficie en bâtiments (usines et bureaux) des sites ACOME en m ²	2025	187 267	
	% d'espaces verts et zones humides sur la superficie totale des sites	2025	35%	
	Superficie consacrée aux espaces verts (zone humides) en m ²	2025	205 146	

8. Tableau de correspondance

entre les axes de la stratégie RSE ACOME, les dix-sept objectifs du développement durable (17 ODD), les dix principes des Nations Unies et les éléments du Global Reporting Initiative GRI-G4

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
1-Gouvernance, chaîne de valeur et stratégie RSE		
1.1. Gouvernance RSE		GRI2-9 à 14
1.2. Chaîne de valeur		GRI2-6
1.3. Intérêts et points de vue des parties prenantes		Approche d'engagement des parties prenantes GRI2-29 Sujets matériels GRI3
1.4. Stratégie		Sujets matériels GRI3
1.5. Intégration des critères ESG dans la gouvernance d'entreprise		GRI2-9, GRI2-12 à 15
1.6. Méthodologie		Informations générales GRI2-1 à 3
2-Une Chaîne de valeur durable		
2.1. Gouvernance et pilotage		GRI2
2.2. Politique achats responsables		Évaluation environnementale des fournisseurs : GRI308-1
2.3. Due diligence et gestion des risques fournisseurs		Evaluation sociale des fournisseurs : GRI414-1
2.4. Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement		Emissions GRI305; Evaluation environnementale des fournisseurs GRI308
2.5. Ressources, circularité et éco-conception		GRI301-2, GRI301-3, GRI308-1
2.6. Achats locaux et ancrage territorial		Pratiques d'achats GRI204-1
3-Le modèle ACOME : valeurs et éthique		
3.1. Des valeurs partagées	3.1.1. Animation de la vie coopérative & implication dans la vie de l'entreprise	
	3.1.2. Diversité et égalité des chances	Diversité et égalité des chances : GRI405-1 Égalité entre les femmes et les hommes : GRI405-2
	3.1.3. Ancrage territorial	Pratiques d'achats: GRI204-1; communautés locales: GRI413
	3.1.4. Transition énergétique, écologique et climatique	Emissions GRI305; énergie GRI302
3.2. Éthique des affaires		Éthique et intégrité : GRI2-23, GRI2-25, GRI2-26 Impacts économiques indirects : GRI203-2 Lutte contre la corruption : GRI205-1 à 3 Non-discrimination : GRI406-1

37

Axes RSE ACOME		Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
3.3. Certifications, évaluation et conformité	3.3.1. Certifications	GRI2-23 à 25 Environnement : GRI302; 303; 305; 306 santé sécurité au travail : GRI403 Achats responsables : GRI204; 308 et 414
	3.3.2. Évaluation Ecovadis de la performance RSE	
	3.3.3. Évaluation CDP	
	3.3.4. Conformité éthique et dispositif d'alerte	GRI2-23 à 27 Lutte contre la corruption : GRI205-1 à 3 Comportement anti-concurrentiel : GRI206 Droits humains GRI412
3.4. Engagements, partenariats, dons et mécénat	3.4.1. ACOME engagée dans la transition énergétique, écologique et climatique	Impact économique indirect : GRI203 communautés locales : GRI413 Engagements de politique : GRI2-23 et intégration des engagements :GRI2-24
	3.4.2. Global Compact : ACOME soutient le Pacte Mondial	
	3.4.3. Soutien à la recherche et à l'enseignement	
	3.4.4. Mécénat et partenariat	
4-L'humain au coeur du système		
4.1. Sécurité au travail		Santé et sécurité au travail : GRI403
4.2. Faire d'ACOME une entreprise apprenante		Formation et développement des compétences : GRI404
4.3. Qualité de vie au travail		
4.4. Organisation et pérennité de la société	4.4.1. Emplois	Emploi et rotation du personnel : GRI401
	4.4.2. Rémunérations du Groupe	GRI2-19 à 21; GRI401
	4.4.3. Relations sociales	Liberté d'association et négociation collective : GRI407 Relations sociales : GRI402

	Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
	Justice et paix (16) Bonne santé et bien-être (3) Lutte contre les changements climatiques (13)	Normes internationales du travail (3,4,5,6) Environnement (7,8,9) Lutte contre la corruption (10)
	Partenariats pour la réalisation des objectifs (17)	
	Bonne santé et bien-être (3)	Normes internationales du travail (3,4,5,6)
	Éducation de qualité (4)	Normes internationales du travail (3,6)
	Bonne santé et bien-être (3)	Droits de l'Homme (1,2)
	Travail décent et croissance économique (8)	Normes internationales du travail (3)

Axes RSE ACOME	Références aux lignes directrices du Développement Durable éditées par le Global Reporting Initiative (GRI-G4)
----------------	--

5-Un industriel fiable, performant et respectueux de l’environnement

5.1. Politique générale (environnement)		Gestion des sujets matériels environnementaux : GRI3
5.2. Rejets et nuisances	5.2.1. Anticiper les rejets dans l'eau	Eau et effluents : GRI303 Déchets : GRI306 Conformité environnementale : GRI307
	5.2.2. Limiter les pollutions des sols	
	5.2.3. Limiter les pollutions de l'air	
	5.2.4. Maîtriser les émissions de gaz à effet de serre	Emissions : GRI305
	5.2.5. Développer les puits de carbone	
	5.2.6. Maîtriser les autres rejets et pollutions	Impacts négatifs réels ou potentiels sur les communautés : GRI413-2
5.3. Consommations d'énergie		Energie : GRI302
5.4. Utilisation durable des ressources et gestion des déchets		Matières : GRI301 Déchets : GRI306
5.5. Prévenir les changements climatiques et préserver la biodiversité		Eau : GRI303 Biodiversité : GRI304

6-Une offre responsable à l’écoute de nos clients et partenaires

6.1. Éco-conception	
6.2. Offre produits et services éco-responsables	Matières : GRI301 Emissions : GRI305 Déchets : GRI306
6.3. Agir pour accompagner nos clients dans leur transition carbone	Information produit : GRI417

Correspondance avec les 17 objectifs du développement durables des Nations Unies	Correspondance avec les 10 principes du Pacte Mondial
Travail décent et croissance économique (8)	Droits de l'Homme (1,2)
Eau propre et assainissement (6) Industrie, innovation et infrastructure (9) Lutte contre le changement climatique (13)	Environnement (7,8,9)
Énergie propre et d'un coût abordable (7)	
Industrie, innovation et infrastructure (9)	
Lutte contre les changements climatiques (13) Vie terrestre (15); vie aquatique (14)	
Consommation et production responsables (12) Travail décent et croissance économique (8) Industrie, innovation et infrastructure (9) Énergie propre et d'un coût abordable (7) Protection de la faune et de la flore terrestres (15) Justice et paix (16)	Environnement (7,8,9)

Rapport d'assurance limitée de l'un des Commissaires aux Comptes portant sur une sélection d'informations ESG

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société ACOME,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre société, nous avons mené des travaux visant à formuler une conclusion d'assurance limitée sur une sélection d'informations ESG déterminées et listées ci-après (ci-après les « Informations ») et présentées dans le document DPEF 2025 (ci-après « État déclaratif ») établies volontairement par Acome (ci-après « l'Entité »), au regard de critères ad hoc définis par l'Entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Les informations sélectionnées par la société sont :

- Effectifs inscrits et répartition par type de contrats et par genre ;
- Nombre de départs et nombre d'entrées ;
- Taux de turnover ;
- Taux d'absentéisme maladie ;
- Taux de fréquence des accidents du travail ;
- Taux de gravité des accidents du travail ;
- Nombre total d'heures de formation ;
- Quantité de déchets dangereux et non dangereux ;
- Consommation d'électricité ;
- Emissions de GES scope 1, 2 et 3 ;
- Consommation d'eau de ville et d'eau industrielle.

Notre intervention ne porte pas sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes les informations présentées, dans l'Etat déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

Conclusion d'assurance limitée

Sur la base des travaux que nous avons mis en oeuvre, tels que décrits dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel.

Nous n'exprimons pas de conclusion sur les informations relatives aux périodes antérieures, ni sur toutes informations présentées, dans l'Etat déclaratif, autres que celles objet de notre rapport.

Préparation des Informations

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité avec celles d'autres entités et au fil du temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au

Référentiel disponible sur demande auprès du siège de l'Entité, dont les éléments significatifs sont présentés dans l'Etat déclaratif.

Limites inhérentes à la préparation des Informations

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement.

Responsabilité de l'entité

Les Informations ont été établies sous la responsabilité de la Direction, et il lui appartient de :

- Sélectionner ou établir des critères appropriés pour la préparation des Informations (i.e. le Référentiel) ;
- Préparer les Informations en appliquant le Référentiel ; et
- Concevoir, mettre en oeuvre et maintenir un contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement des Informations, ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilité du Commissaire aux Comptes

Il nous appartient de :

- Planifier et réaliser les travaux pour obtenir une assurance limitée sur le fait que les Informations ont été établies, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au Référentiel et ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs ;
- Formuler une conclusion indépendante basée sur les travaux que nous avons mis en oeuvre et les éléments que nous avons collectés ;
- Communiquer notre conclusion à la Direction de l'entité.

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les Informations telles que préparées par la Direction, nous ne pouvons pas être impliqués dans la préparation desdites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Doctrine et Normes professionnelles appliquées

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC) relative à cette intervention et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée) Assurance Engagements other than Audits or Reviews of Historical Financial Information publiée par l'IAASB (International Auditing and Assurance Standards Board)].

Ils ne constituent ni un audit, ni un examen limité au sens des normes d'exercice professionnel (NEP) applicables en France. Ils ne constituent pas non plus une certification conformément aux lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit (H2A).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 821-28 du Code de Commerce, par le Code de Déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Celui-ci repose sur le respect des principes fondamentaux d'intégrité, d'objectivité, de compétence et diligence professionnelles, de respect de la confidentialité et du comportement professionnel.

Par ailleurs, nous appliquons la norme International Standard on Quality Management 1 et en conséquence nous avons mis en place un système de contrôle qualité comprenant des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, des normes professionnelles et des textes légaux et réglementaires applicables ainsi que de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette intervention.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux, décrits ci-après, en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Dans le cadre de notre prestation d'assurance limitée et sur la base de notre jugement professionnel, nous avons :

- Mis à jour notre connaissance de l'entité, de son environnement y compris des éléments du contrôle interne pertinents pour la préparation des Informations ;
- Apprécie le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- Pris connaissance des procédures de contrôle interne mises en place par l'entité visant à la conformité des Informations avec le Référentiel ;
- Apprécie si les méthodes utilisées par l'Entité pour établir les Informations sont appropriées au regard du Référentiel et le cas échéant, apprécie la pertinence des changements de méthodes et hypothèses ;
- Vérifié que les Informations ont été établies sur le périmètre indiqué dans le Référentiel ;

Rapport d'assurance limitée de l'un des Commissaires aux Comptes portant sur une sélection d'informations ESG

- Sélectionné sur la base de notre jugement professionnel les informations que nous avons considérées les plus importantes, pour lesquelles nous avons :
 - Mis en oeuvre des procédures analytiques consistant à vérifier la cohérence de leurs évolutions et demander à la Direction, le cas échéant, des explications concernant des éléments inhabituels identifiés ;
 - Réalisé des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection consistant à vérifier la correcte application des méthodes de calcul et hypothèses décrites dans le Référentiel et à rapprocher les données sous-jacentes des pièces justificatives ;
 - Pour les informations qualitatives, consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour les corroborer.
- Apprécié la cohérence d'ensemble des Informations par rapport à notre connaissance de l'entité.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour formuler notre conclusion.

Les procédures mises en oeuvre dans le cadre d'une assurance limitée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ainsi que selon la norme internationale ISAE 3000 (révisée) ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

44

Restrictions sur la distribution et l'utilisation

Ce rapport est établi à votre attention dans le contexte précisé au premier paragraphe et ne doit pas être utilisé, diffusé ou cité à d'autres fins.

Les diligences mises en oeuvre dans le cadre du présent rapport ne sont pas destinées à remplacer les enquêtes et diligences que les tiers ayant eu communication de ce rapport pourraient par ailleurs mettre en oeuvre, et nous ne portons pas d'avis sur leur caractère suffisant au regard de leurs propres besoins.

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de la Société des grands projets, notre responsabilité à l'égard de la Société des grands projets et de ses actionnaires est définie par la loi française et nous n'acceptons aucune extension de notre responsabilité au-delà de celle prévue par la loi française. Nous ne sommes redevables et n'acceptons aucune responsabilité vis-à-vis de tout tiers. Nous ne pourrions être tenus responsables d'aucun dommage, perte, coût ou dépense résultant d'un comportement dolosif ou d'une fraude commise par les administrateurs, les dirigeants ou les employés de la Société des grands projets.

Ce rapport est régi par la loi française. Les juridictions françaises ont compétence exclusive pour connaître de tout litige, réclamation ou différend pouvant résulter de notre lettre de mission ou du présent rapport, ou de toute question s'y rapportant.

Le 22 mai 2026 à Saint-Grégoire

L'un des commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Stéphane Bougreau,
Associé



52 rue du Montparnasse
75014 Paris - France
T. +33 1 42 79 14 00

www.acome.com